



CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 06 OCTOBRE 2016 – 20 H 45

ORDRE DU JOUR

Approbation de la séance précédente

Compte rendu des délibérations du Bureau et décisions du Président

Ordre du Jour (*rappports joints*)

FINANCES

- 01 - REPRISE DE PROVISION AU BUDGET RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES
- 02 - ADMISSION EN NON VALEUR
- 03 - ADOPTION D'UNE DUREE D'AMORTISSEMENT RELATIVE AUX FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS ET DE REVISIONS DES DOCUMENTS D'URBANISME
- 04 - DEPENSES A IMPUTER AUX COMPTES 6232 « FETES ET CEREMONIES » ET 6257 « RECEPTIONS »
- 05 - AMORTISSEMENT - MODIFICATION DU MONTANT DES FAIBLES VALEURS - APPLICABLE A L'ENSEMBLE DES BUDGETS
- 06 - FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-AUX-BOIS – OCULUS DU TRANSEPT GAUCHE DE L'ABBATIALE
- 07 - FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE MOINS DE 2 000 HABITANTS – APPROBATION DU PROGRAMME 2016
- 08 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 POUR L'ANNEE 2016
- 09 - REGULARISATION D'UNE ECRITURE COMPTABLE SUR LE COMPTE DE LA TRESORERIE
- 10 - REGULARISATION DES ECRITURES DES SUBVENTIONS VERSEES DU BUDGET PRINCIPAL VERS LES BUDGETS ANNEXES

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

- 11 - SUBVENTION A INITIATIVE OISE-EST POUR LE SOUTIEN A LA CREATION D'ENTREPRISES INNOVANTES
- 12 - MISE EN PLACE DE LA PLATEFORME PROCH'EMPLOI

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

- 13 - VENETTE - PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE : TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE - LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES
- 14 - RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DE L'ARC DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS PRESENTATION DES RAPPORTS D'EXPLOITATION DES SOCIETES NCI ENVIRONNEMENT POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET MINERIS POUR LA COLLECTE DU VERRE
- 15 - COMMUNES DE L'ARC : EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (T.E.O.M)

- ~~16 – COMMUNES DE L'ARC : RENOUELEMENT DU MARCHE DE COLLECTE DU VERRE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION (ANNULEE)~~
- 17 - RAPPORT ANNUEL 2015 DE L'ARC SUR LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET PRESENTATION DES RAPPORTS DELEGATAIRES (SAUR, SUEZ ENVIRONNEMENT ET NANTAISE DES EAUX)
- 18 - RAPPORT ANNUEL 2015 DE L'ARC SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET PRESENTATION DU RAPPORT DELEGATAIRE
- 19 - COMMUNES DE L'ARC – SCHEMA DIRECTEUR D'ADDUCTION D'EAU POTABLE : LANCEMENT DU MARCHE DE TRAVAUX DES VANNES DE SECTORISATION DU RESEAU
- 29 - COMMUNES DE L'ARC : RENOUELEMENT DU MARCHE DE COLLECTE DU VERRE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION (ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°16)

EQUIPEMENT

- 20 - PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES MARCHES D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS : PROPOSITION DE MODIFICATIONS AUX MARCHES

AMENAGEMENT

- 21 - ZAC DE LA PRAIRIE – CESSION D'UN TERRAIN A LA NOUVELLE FORGE
- 22 - SIGNATURE DE LA CONVENTION ARC-SNCF POUR L'ETUDE DE RECENSEMENT DES INSTALLATIONS FERROVIAIRES SUR LE PERIMETRE DU QUARTIER DE LA GARE DE COMPIEGNE-MARGNY
- 23 - COMPIEGNE – ZAC DU CAMP DES SABLONS – LYCEE JEAN-PAUL II – CESSION DU LOT E1 AU DIOCESE DE BEAUVAIS
- 24 - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL A LA COMMUNE DE JANVILLE POUR LA REALISATION D'UNE INSPECTION DETAILLEE DU PONT DE L'ILE JEAN LENOBLE

TRANSPORTS ET MOBILITE

- 25 - LANCEMENT D'UNE ETUDE DE FAISABILITE ET DE DEFINITION POUR L'AMENAGEMENT D'UN POLE D'ECHANGES A PROXIMITE DE L'ARRET DE BUS GUY DENIELOU

TOURISME

- 26 - CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE DE VALORISATION ET PROMOTION TOURISTIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES

ADMINISTRATION

- 27 - EXPLOITATION DU CREMATORIUM DE SAINT-SAUVEUR : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE POUR L'ANNEE 2015
- 28 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

QUESTIONS DIVERSES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016

FINANCES

01 - REPRISE DE PROVISION AU BUDGET RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES

Le six octobre deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Eric VERRIER à Marie-Christine LEGROS, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Evelyse GUYOT à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 septembre 2016

Date d'affichage : 11 octobre 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 40

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 47

FINANCES

01 - REPRISE DE PROVISION AU BUDGET RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES

Rapporteur : Monsieur Laurent PORTEBOIS

La nomenclature budgétaire et comptable M14 en 2006 a permis de distinguer deux régimes pour les provisions : régime budgétaire et semi-budgétaire.

Une provision de 6 936,43 € a été constituée pour des travaux à la résidence pour personnes âgées en 2009.

A ce jour, le risque n'est plus d'actualité. Il convient donc de reprendre la provision constituée.

Cette opération se réalise par un mandat au compte 15112, chapitre 040 et un titre au compte 7815, chapitre 042.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 septembre 2016,
Et après en avoir délibéré,

VALIDE la reprise de provision au budget « Résidence pour Personnes Agées », telle que définie ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016

FINANCES

02 - ADMISSION EN NON VALEUR

Le six octobre deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Eric VERRIER à Marie-Christine LEGROS, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Evelyse GUYOT à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 septembre 2016

Date d'affichage : 11 octobre 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 40

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 47

FINANCES

02 – ADMISSION EN NON VALEUR

Rapporteur : Monsieur Laurent PORTEBOIS

Il est proposé à l'Assemblée, l'admission en non valeur de plusieurs titres émis sur les exercices 2011 et 2012 du budget Résidence pour Personnes Agées :

Titre 349 de 2011 d'un montant de 27,87 €
Titre 400 de 2011 d'un montant de 414,10 €
Titre 458 de 2011 d'un montant de 414,10 €
Titre 513 de 2011 d'un montant de 414,10 €

Pour ces titres concernant Monsieur CAUSSE Jean Michel, le comptable indique comme motif de présentation : poursuite sans effet.

Titre 97 de 2011 d'un montant de 414,10 €
Titre 717 de 2011 d'un montant de 106,71 €
Titre 327 de 2012 d'un montant de 36,27 €

Pour ces titres concernant Madame MONNIN Raymonde, le comptable indique comme motif de présentation : certificat d'irrecouvrabilité pour le débiteur.

Le montant total s'élève à 1 827,25 € pour le budget Résidence pour Personnes Agées.

Le montant total de cette admission en non valeur sera comptabilisé à l'article 6541 du budget concerné et sera intégré dans les crédits du budget primitif.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 septembre 2016,
Et après en avoir délibéré,

VALIDE l'admission en non valeur des titres précités, émis sur les exercices 2011 et 2012 du budget Résidence pour Personnes Agées,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016

FINANCES

03 - ADOPTION D'UNE DUREE D'AMORTISSEMENT RELATIVE AUX FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS ET DE REVISIONS DES DOCUMENTS D'URBANISME

Le six octobre deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Eric VERRIER à Marie-Christine LEGROS, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Evelyse GUYOT à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 septembre 2016
Date d'affichage : 11 octobre 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 40
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 47

FINANCES

03 - ADOPTION D'UNE DUREE D'AMORTISSEMENT RELATIVE AUX FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS ET DE REVISIONS DES DOCUMENTS D'URBANISME

Rapporteur : Monsieur Laurent PORTEBOIS

L'amortissement se définit comme la durée irréversible, répartie sur plusieurs exercices, du montant de certains biens du bilan.

L'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique.

L'amortissement consiste en général en l'étalement de la valeur des biens amortissables, sur leur durée de vie probable.

L'amortissement est linéaire et est calculé à partir du 1^{er} janvier de l'exercice suivant la mise en service du bien considéré.

L'Agglomération de la Région de Compiègne enregistre les frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme sur le compte budgétaire 202.

Pour ce type de bien, il doit être fixé une durée d'amortissement.

Il est proposé de fixer cette durée à 10 ans, durée conforme aux recommandations de l'instruction comptable M14.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 septembre 2016,
Et après en avoir délibéré,

FIXE la durée d'amortissement relative aux frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme à 10 ans, étant précisé que cette durée est conforme aux recommandations de l'instruction comptable M14,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016

FINANCES

04 - DEPENSES A IMPUTER AUX COMPTES 6232 « FETES ET CEREMONIES » ET 6257 « RECEPTIONS »

Le six octobre deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Eric VERRIER à Marie-Christine LEGROS, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Evelyse GUYOT à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 septembre 2016
Date d'affichage : 11 octobre 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 40
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 47

FINANCES

04 - DEPENSES A IMPUTER AUX COMPTES 6232 « FETES ET CEREMONIES » ET 6257 « RECEPTIONS »

Rapporteur : Monsieur Laurent PORTEBOIS

Jusqu'à présent, la collectivité imputait les dépenses liées aux manifestations de la collectivité sur des comptes appropriés à la nature de la dépense. Ainsi les dépenses alimentaires étaient imputées sur le compte 60623, les frais de location sur la nature 6135,...

A la demande du comptable public et en cohérence avec l'instruction comptable M14, il convient d'imputer désormais ce type de dépenses sur le compte 6232 « Fêtes et cérémonies » et 6257 « Réceptions ».

Cet ajustement technique nécessite, en application de l'article D1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, une délibération de principe du Conseil d'Agglomération.

Aussi, il convient de délibérer sur l'affectation des dépenses aux comptes 6232 et 6257.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 septembre 2016,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE que les dépenses liées aux manifestations de l'ARC seront imputées aux comptes 6232 « Fêtes et Cérémonies » et 6257 « Réceptions »,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016

FINANCES

05 - AMORTISSEMENT - MODIFICATION DU MONTANT DES FAIBLES VALEURS - APPLICABLE A L'ENSEMBLE DES BUDGETS

Le six octobre deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Eric VERRIER à Marie-Christine LEGROS, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Evelyse GUYOT à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 septembre 2016
Date d'affichage : 11 octobre 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 40
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 47

FINANCES

05 - AMORTISSEMENT - MODIFICATION DU MONTANT DES FAIBLES VALEURS - APPLICABLE A L'ENSEMBLE DES BUDGETS

Rapporteur : Monsieur Laurent PORTEBOIS

L'amortissement se définit comme la durée irréversible, répartie sur plusieurs exercices, du montant de certains biens du bilan.

L'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique.

L'amortissement consiste en général en l'étalement de la valeur des biens amortissables, sur leur durée de vie probable.

L'amortissement est linéaire et est calculé à partir du 1^{er} janvier de l'exercice suivant la mise en service du bien considéré.

Les durées d'amortissement des biens de l'ARC ont fait l'objet de délibérations fixant pour chaque catégorie de biens une durée d'amortissement :

- Délibération du Conseil d'Agglomération du 20/12/2008 pour les budgets Gens du Voyage, Eau, Déchets, Assainissement, Résidence Personnes Agées, Aérodrome, Transport
- Délibération du Conseil d'Agglomération du 25/02/2009 pour le budget Tourisme
- Délibération du Conseil d'Agglomération du 26/03/2009 pour le budget Hôtel de Projets

Parmi les différentes catégories, figure celle dite « biens de faibles valeurs ». Ces biens ont pour particularité d'être amortis sur une seule année compte tenu du montant faible de leur prix d'achat.

L'instruction comptable M 14 autorise cet amortissement rapide afin de ne pas alourdir les opérations comptables des amortissements du patrimoine.

Il appartient à chaque collectivité de fixer le montant à retenir pour qu'un bien soit intégré dans le patrimoine en tant que « biens de faible valeur ».

Par délibération en date du 20 décembre 2008, une délibération par budget a été votée pour fixer la valeur unitaire pouvant être amortie en un an, la somme a été arrêtée à 3 000 euros.

Afin de fluidifier la gestion du patrimoine et de mieux lisser les dépenses d'amortissements pesant sur la section de fonctionnement, il est proposé de fixer le seuil déclenchant la gestion des biens de faible valeur à 1 000 euros.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 septembre 2016,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le seuil déclenchant la gestion des biens de faible valeur à 1 000 euros,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016

FINANCES

06 - FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-AUX-BOIS – OCULUS DU TRANSEPT GAUCHE DE L'ABBATIALE

Le six octobre deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Eric VERRIER à Marie-Christine LEGROS, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Evelyse GUYOT à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 septembre 2016
Date d'affichage : 11 octobre 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 40
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 47

FINANCES

06 - FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-AUX-BOIS – OCULUS DU TRANSEPT GAUCHE DE L'ABBATIALE

Rapporteur : Monsieur Laurent PORTEBOIS

La commune de Saint-Jean-aux-Bois a sollicité auprès de l'Agglomération de la Région de Compiègne une aide financière de 5 000 € pour le projet d'oculus du transept gauche de l'abbatiale.

L'objet de l'opération est de remplacer un contreplaqué actuellement installé par une œuvre de qualité redonnant un éclat particulier au transept gauche de l'abbatiale.

Ainsi, cet édifice retrouvera son prestige et le patrimoine de notre territoire s'en trouvera renforcé.

Le versement sera effectué de la manière suivante :

- 5 % au démarrage des travaux,
- Le solde sur présentation des factures.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 septembre 2016,
Et après en avoir délibéré,

VALIDE un fonds de concours d'un montant de 5 000 € à la commune de Saint-Jean-aux-Bois afin de permettre la réalisation du projet d'oculus du transept gauche de l'abbatiale, aux conditions précitées,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016

FINANCES

07 - FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE MOINS DE 2 000 HABITANTS – APPROBATION DU PROGRAMME 2016

Le six octobre deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Eric VERRIER à Marie-Christine LEGROS, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Evelyse GUYOT à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 septembre 2016
Date d'affichage : 11 octobre 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 40
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 47

FINANCES

07 - FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE MOINS DE 2 000 HABITANTS – APPROBATION DU PROGRAMME 2016

Rapporteur : Monsieur Laurent PORTEBOIS

Lors du vote du budget primitif du budget principal le 31 mars 2016, l'ARC a décidé l'octroi d'un fonds de concours d'un montant total de 240 000 € aux huit communes de l'Agglomération comptant moins de 2 000 habitants.

Les maires des communes concernées se sont réunis afin de déterminer les montants attribués. Il a été décidé de répartir le montant du fonds selon la liste des projets d'investissement des communes, arrêtée sur la base du consensus.

Dans ce cadre, il est rappelé qu'en application du VI de l'article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

La répartition des financements pour l'année 2016 est la suivante :

COMMUNES	MONTANTS ATTRIBUES
ARMANCOURT	30 000 €
BIENVILLE	30 000 €
JANVILLE	30 000 €
JONQUIERES	30 000 €
LACHELLE	30 000 €
SAINT-JEAN-AUX-BOIS	30 000 €
VIEUX-MOULIN	30 000 €
SAINT-SAUVEUR	30 000 €
TOTAL	240 000 €

Le versement sera effectué selon la méthodologie suivante :

- 1/3 du fonds de concours sur présentation du premier ordre de service de démarrage des travaux,
- le solde sur présentation d'un tableau listant les mandats effectués contresignés par le Trésorier Principal et accompagné d'une copie des factures correspondantes.

Il est proposé d'adopter la répartition du fonds de concours aux communes de l'ARC de moins de 2 000 habitants selon le montant spécifié par commune.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 septembre 2016,
Et après en avoir délibéré,


ADOpte la répartition du fonds de concours aux communes de l'ARC de moins de 2000 habitants selon le montant spécifié par commune,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,


Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016

FINANCES

08 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 POUR L'ANNEE 2016

Le six octobre deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Eric VERRIER à Marie-Christine LEGROS, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Evelyse GUYOT à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 septembre 2016

Date d'affichage : 11 octobre 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 40

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 47

FINANCES

08 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 POUR L'ANNEE 2016

Rapporteur : Monsieur Laurent PORTEBOIS

La présente décision budgétaire modificative prend en compte l'adaptation des dépenses et des recettes du budget principal et des budgets annexes.

Le budget principal

En investissement l'inscription de dépenses complémentaires :

- 50k€ pour la protection des sites (après les installations sauvages et les dégradations commises par les gens du voyage),
- 20.8k€ pour les travaux au Bâtiment 85 (Désenfumage (installation de 2 blocs) + installation de 2 issues de secours supplémentaires),
- 70k€ de réserves foncières (préemption à Saint-Sauveur).

Ces dépenses sont financées par la réduction des crédits prévus pour le solde du dossier de la Rocade Nord Est qui sera versé en 2017 au lieu de 2016 (information Etat).

A cela s'ajoutent des écritures de régularisations d'amortissements ainsi que le versement d'un fonds de concours de 5 000 € à la commune de Saint-Jean-aux-Bois pour l'oculus du transept gauche de l'abbatiale.

En fonctionnement, l'ajustement du versement FPIC 1.949.402 € au lieu de 1.740.437 € votés au budget, soit un besoin supplémentaire de 208 965€, ainsi que des régularisations d'amortissements.

Ces besoins sont financés par la réduction des crédits réservés aux dépenses imprévues.

Budget Aménagement

L'ajustement des dépenses et des recettes permettent de réduire le besoin de financement voté au budget primitif de - 3.9M€ (détail tableau ci-dessous)

Opérations d'aménagement	Nature (Dépenses/ Recettes)	Budget 2016 voté	Budget actualisé	Ecart Budget actualisé / Budget Initial
Total Opérations		8 626 766	6 172 800	- 2 453 966
Autres dépenses		10 000	10 000	-
Dépenses PPI		8 636 766	6 182 800	- 2 453 966
Remboursement de la Dette (K+Intérêts+crédits affectés remb anticipé des emprunts in fine)		5 067 807	5 067 807	-
Déficit reporté		606 867	606 867	-
Total dépenses		14 311 440	11 857 474	-
Recettes exceptionnelles		14 000	14 000	-
Total Recettes (Ventes + Subventions)		4 958 367	6 427 128	1 468 761
Participation du budget principal		4 074 000	4 074 000	-
Emprunt		5 265 073	1 342 345	- 3 922 728
Total recettes		14 311 440	11 857 474	- 2 453 966

Les principales modifications concernent les opérations suivantes :

Les dépenses : essentiellement

- ZH Ecole d'Etat-Major : - 1.4 M€ (report d'une partie des travaux à 2017 pour fouilles archéologiques)
- ZH les Jardins à Lacroix Saint-Ouen : - 0.5 M€ (remises marchés)
- Le Moulin Bacot – Clairoux :- 0.1 M€ (report des travaux de finitions prévus en 2016 dans l'attente de la commercialisation des deux lots restants)
- ZA du Bois de Plaisance : - 0.2 M€ (report d'une partie des travaux à 2017)

Les recettes : principalement

Les subventions

Ajustement des subventions inscrites pour :

- ZH Ecole d'Etat-Major : - 1.04M€
- ZH Centre Bourg Saint-Sauveur : - 0.1M€

Les cessions

Zone d'aménagement	Acquéreur	Budget voté	Budget actualisé	Ecart
		Prix	Prix	
82423 - ZH Ecole d'Etat Major	Bâtiment 6	700 000	700 000	-
	Infirmierie (Bat 11 + 12)	541 500	-	541 500
Total		1 241 500	700 000	- 541 500
82428 - La Prairie II	Me BERNARD		2 880	2 880
			2 880	
82410 - ZH les jardins à lacroix Saint Ouen	6 lots à bâtir	433 000	433 000	-
	M BOUCHEZ		20 485	20 485
	C1	360 000	360 000	-
Total		793 000	813 485	20 485
82427 - Le Moulin Bacot - Clairoux	2 lots à bâtir	75 000	-	75 000
		75 000	-	75 000
Total		150 000	-	- 150 000
82418 - ZH Centre Bourg Saint Sauveur	Lot 1	36 464	36 464	-
	lot 2	40 000	-	40 000
Total		76 464	36 464	- 40 000
82412 - ZH Le Maraiquet Janville	M. ISCACHE/ Melle LEBLANC	47 000	47 926	926
	M. MAINGARD/ Melle vast	40 668	42 098	1 430
Total		87 668	90 024	2 356
9008 - Pôle de développement des hauts de Margn	Virages	79 500	-	79 500
	EDF	190 000	-	190 000
Total		269 500	-	- 269 500
9006 - ZA les longues rayes Lacroix Saint Ouen	SCI IMM OKAY		41 650	41 650
Total		-	41 650	41 650
9013 - ZA du Bois de Plaisance	N & S	745 300	800 110	54 810
	ELECTROPLUS	6 600	6 600	-
	Chanel		3 700 000	3 700 000
	EXOTEST	156 835	-	156 835
Total		908 735	4 506 710	3 597 975
Ventes 2016		3 526 867	6 191 213	2 661 466

Budget Tourisme

Des écritures comptables sont inscrites pour régulariser les subventions reçues du budget Principal (modification d'imputation comptable). Ces opérations sont qualifiées d'opérations d'ordre n'engendrant pas de flux financiers.

Des régularisations d'amortissements sont aussi prévues, ainsi qu'un ajustement des dépenses et des recettes permettant de réduire la participation du budget principal en fonctionnement de - 33k€ et en investissement de - 23k€.

Budget Déchets

Il s'agit principalement des écritures de régularisation des amortissements pratiqués (mouvements équilibrés entre eux) ainsi que l'ajustement de certaines dépenses (virement entre chapitres (voir tableau détaillé).

Budget SPANC

Une dépense supplémentaire de 7 800 € imputée au compte 458153 pour la réalisation d'un assainissement non collectif pour un logement de 4 pièces principales pour la maison forestière du Mont Saint-Pierre en Chastres, une participation du budget principal du même montant est prévue au compte 458253.

Budget Assainissement

La décision budgétaire modificative fait l'objet d'écritures comptables de régularisations des comptes de TVA ainsi que des ajustements d'amortissements des subventions.

Budget Eau

La décision budgétaire modificative fait l'objet d'écritures comptables de régularisations des comptes de TVA ainsi que la prise en compte de l'encaissement de la redevance prélèvement Agence de l'eau 267k€ au titre des exercices 2015 ((novembre/ décembre) pour 42k€) et 2016 (pour 225 000€) suite à la reprise par l'ARC de la production d'eau potable en régie avec un contrat d'exploitation en novembre 2015.

Les 42k€ seront versés à l'agence de l'eau en 2016, et le solde en 2017.

Budget Résidence pour Personnes Agées

Des écritures comptables sont inscrites pour régulariser les subventions reçues du budget Principal (modification d'imputation comptable). Ces opérations sont qualifiées d'opérations d'ordre n'engendrant pas de flux financiers.

Une provision de 6 936.43 € avait été constituée en 2006 pour des travaux à la RPA. Cette provision n'étant plus d'actualité, il convient de l'annuler.

10 997.57 € ont été ajoutés en investissement pour faire face à des travaux de sécurité et des réparations de salles de bain urgentes au sein de la résidence.

Budgets Hôtel de projets / Budget Aéroport/ Transport

Des écritures comptables sont inscrites pour régulariser les subventions reçues du budget Principal (modification d'imputation comptable). Ces opérations sont qualifiées d'opérations d'ordre n'engendrant pas de flux financiers.

Des régularisations d'amortissements sont aussi prévues.

Budget gens du voyage

Des écritures comptables sont inscrites pour régulariser les subventions reçues du budget Principal (modification d'imputation comptable). Ces opérations sont qualifiées d'opérations d'ordre n'engendrant pas de flux financiers.

Des régularisations d'amortissements sont aussi prévues, ainsi qu'une recette au compte 2762 pour clôturer un reliquat de TVA dû par la société GDV.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 septembre 2016,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision budgétaire modificative N° 2 pour l'année 2016.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

DECISION MODIFICATIVE N°2

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20161006-08CA06102016-
DE
Date de télétransmission : 11/10/2016
Date de réception préfecture : 11/10/2016

Budget / Chapitre	Compte budgétaire	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Principal					
013	Atténuations de produits			208 965,00	
	73925 - Fonds de péréquation			208 965,00	
022	Dépenses imprévues			-152 149,04	
67	Charges exceptionnelles			-11 296,20	
	67441 - Subventions exceptionnelles aux budgets annexes			-11 296,20	
65	Autres charges de gestion courante			53 072,81	
	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes			53 072,81	
74	Dotations, subventions et participations				80 338,57
	7472 - Subvention Région				80 338,57
77	Produits exceptionnels				414,56
	7788 Produits exceptionnels divers				414,56
042	Opérations d'ordre entre trans. Section			2 070 322,70	2 088 162,14
	6811 - Dotations aux amortissements			34 839,18	
	6811 - Dotations aux amortissements			120 030,36	
	6811 - Dotations aux amortissements			10 762,40	
	6811 - Dotations aux amortissements			1 262,83	
	6811 - Dotations aux amortissements			2 512,61	
	6811 - Dotations aux amortissements			7 480,18	
	6811 - Dotations aux amortissements			2 653,40	
	6811 - Dotations aux amortissements			907,20	
	6811 - Dotations aux amortissements			18 334,64	
	6811 - Dotations aux amortissements			8 343,54	
	6811 - Dotations aux amortissements			312,77	
	6811 - Dotations aux amortissements			651,43	
	6811 - Dotations aux amortissements			2 582,73	
	6811 - Dotations aux amortissements			0,01	
	6811 - Dotations aux amortissements			1 346,97	
	6811 - Dotations aux amortissements			255,80	
	6811 - Dotations aux amortissements			69 156,88	
	6811 - Dotations aux amortissements			1 788 889,77	
	7768 - Neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées				1 858 046,65
	7811 - Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles				183 545,43
	7811 - Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles				46 570,06
040	Opérations d'ordre trans entre section	2 088 162,14	2 070 322,70		
	2802 - Amortissements frais liées à la réalisations des documents d'urbanisme		120 030,36		
	2804122 - Amortissements subventions d'équipement versées Bâtiments et installations		34 839,18		
	28041411 - Subventions d'équipement versées Biens mobiliers, matériels et études		2 512,61		
	28041412 - Subventions d'équipement versées Bâtiments et installations		1 262,83		
	280422 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Bâtiments et installations		10 762,40		
	28051 - Amortissement Concessions et droits similaires		7 480,18		
	28152 - Amortissements Installations de voirie		2 653,40		
	28158 - Amortissements autres installations, matériel et outillages techniques		907,20		
	28183 - Amortissements Matériel de bureau et matériel informatique		18 334,64		
	28184 - Amortissements mobiliers		8 343,54		
	28188 - Amortissements autres immobilisations corporelles		312,77		
	281534 - Amortissements Réseaux d'électrification		651,43		
	281538 - Amortissements autres réseaux		2 582,73		
	281561 - Amortissements matériels roulants		0,01		

Budget / Chapitre	Compte budgétaire	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	281568 - Amortissements autre matériel et outillage d'incndie		1 346,97		
	28181 - Amortissements installations générales		255,80		
	280421 - Amortissements subventions d'équipement versées Biens mobiliers matériels et études	183 545,43			
	280422 - Amortissements subventions d'équipement versées Bâtiments et installations	46 570,06			
	198 - Neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées	1 858 046,65			
	28041632 - Amortissements subventions versées budgets annexes		69 156,88		
	28041633 - Amortissements subventions versées budgets annexes		1 788 889,77		
204	Subventions équipements versées	-7 134,47			
	2041412 - Subventions d'équipement versés	12 500,00			
	2041632 - Subventions d'équipements budgets annexes	-19 634,47			
913	Rocade Nord Est	-262 566,09			
	204113 - Subvention équipement rocade ne	-262 566,09			
949	Protection des sites	50 000,00			
	2128 - Autres agencements et aménagements	50 000,00			
975	Pôle énementiel	20 861,12			
	2031 - Frais d'études	861,12			
	2313 - Immobilisations en cours constructions	20 000,00			
994	Réserves foncières	70 000,00			
	2111 - Terrains nus	70 000,00			
935	Piste cyclable Rive Droite		-111 000,00		
	1313 - Subventions d'équipement transférables département		-111 000,00		
	Total	1 959 322,70	1 959 322,70	2 168 915,27	2 168 915,27
Budget Aménagement					
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-2 543 001,88	-385 618,88		
	3351 - Terrains	122 046,66			
	3354 - Etudes et prestations de services	-125 346,99	-2 300,00		
	3355 - Travaux	-2 450 665,64	-86 735,91		
	3555 - Terrains aménagés	-89 035,91	-296 582,97		
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	-3 922 500,10		
	1641 - Dettes		-3 922 500,10		
023	Virement à la section d'investissement			1 765 117,10	
021	Virement de la section de fonctionnement			1 765 117,10	
042	Opérations d'ordre entre section			-385 618,88	-2 543 001,88
	7133 - Variation en cours production biens			-89 035,91	-2 453 965,97
	71355 - Variation stocks terrains aménagés			-296 582,97	-89 035,91
011	Charges à caractère général			-2 453 965,97	
	6015 - Achats de terrains à aménager			122 046,66	
	6045 - Achats d'études et prestations			-125 346,99	
	605 - Travaux			-2 450 665,64	
66	Charges financières			0,00	
	6681 Autres charges financières				
70	Produits des ventes				2 664 346,00
	7015 - Vente de terrains aménagés				2 664 346,00
74	Dotations, subventions et participations				-1 195 811,87
	74718 - Autres				-1 043 012,69
	7472 - Région				-127 799,18
	7473 - Département				-25 000,00
	Total	-2 543 001,88	-2 543 001,88	-1 074 467,75	-1 074 467,75
Tourisme					
13	Subventions d'investissement reçues		-23 112,47		
	13151 - Subventions d'équipement transférables GFP de rattachement		-80 650,00		
	13251 - Subventions d'équipement non transférables GFP de rattachement		80 650,00		
	13251 - Subventions d'équipement non transférables GFP de rattachement		-23 112,47		
20	Immobilisations incorporelles	-1 000,00			
	2031 - Frais d'études	-1 000,00			

Budget / Chapitre	Compte budgétaire	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
21	Immobilisations corporelles	-8,70			
	2181 - Autres immobilisations corporelles installations générales	-40 000,00			
	2183 - Autres immobilisations corporelles matériel de bureau	-8,70			
	21745 - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales	40 000,00			
041	Opérations patrimoniales	184 615,86	184 615,86		
	13151 - Subventions d'équipement transférables GFP de rattachement	184 615,86			
	13251 - Subventions d'équipement non transférables GFP de rattachement		184 615,86		
040	Opérations d'ordre trans entre section	3 069,30	25 173,07		
	281745 - Constructions sur sol d'autrui - installations générales		-9,93		
	28188 - Autres		22 183,00		
	28041411 - Amortissements Biens mobiliers		3 000,00		
	13912 - Subvention d'équipement transférées au compte résultat - région	3 069,30			
011	Charges à caractère général			-13 739,66	
	60623 - Alimentation			-50,00	
	60632 - Fournitures de petit équipement			-300,00	
	6064 - Fournitures administratives			-258,19	
	6068 - Autres matières et fournitures			15,13	
	611 - Contrats de prestations de services			-1 882,33	
	6132 - Locations immobilières			-16,67	
	6135 - Locations mobilières			-2 000,00	
	617 - Études et recherches			-1 500,00	
	6231 - Annonces et insertions			-1 900,00	
	6236 - Catalogues et imprimés			-5 013,00	
	6257 - Réceptions			-992,40	
	6281 - Concours divers			157,80	
65	Autres charges de gestion courante			-30 000,00	
	6574 - Subventions de fonct. aux associations			-30 000,00	
67	Charges exceptionnelles			2 690,10	
	673 - Titres annulés sur exercices antérieurs			2 690,10	
042	Opérations d'ordre entre trans. Section			25 173,07	3 069,30
	6811 - Dotations aux amortissements			25 173,07	
	777 - Quote part des subventions d'investissement				3 069,30
73	Impôts et taxes				14 922,00
	7362 - Taxes de séjour				14 922,00
75	Autres produits de gestion courante				-3 664,80
	752 - Revenus des immeubles				-3 664,80
74	Dotations, subventions et participations organismes				3 349,21
					3 349,21
77	Produits exceptionnels				-33 552,20
	774 - Subventions exceptionnelles				-33 552,20
	Total	186 676,46	186 676,46	-15 876,49	-15 876,49
Déchets ménagers					
16	Emprunts et dettes assimilés		-30 066,17		
	1641 - Emprunts en euros		-30 066,17		
040	Opérations d'ordre trans entre section		30 066,17		
	280422 Subvention d'équipement droit privé bâtiment installations		-14,80		
	28138 - Amortissements des immobilisations corporelles autres constructions		-1,84		
	28148 - Amortissements des immobilisations corporelles constructions sur sol autrui autres constructions		-0,81		
	28158 - Amortissements d'immobilisations corporelles autres installations techniques matériel et outillage industriel		979,46		
	28183 - Amortissements matériel bureau		877,68		
	28188 - Autres		28 226,48		
011	Charges à caractère général			-45 066,17	
	60623 - Alimentation			-66,17	
	60632 - Fournitures de petit équipement			-10 000,00	

Budget / Chapitre	Compte budgétaire	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	6068 - Autres matières et fournitures			-15 000,00	
	6156 - Maintenance			-10 000,00	
	6236 - Catalogues et imprimés			-10 000,00	
042	Opérations d'ordre entre trans. Section			30 066,17	
	6811 - Dotations aux amortissements			30 066,17	
67	Charges exceptionnelles			15 000,00	
	6714 - Charges exceptionnelles sur bourses et prix			15 000,00	
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00
SPANC					
4581	Opérations sous mandat - Dépenses	7 800,00			
	458153 - Saint Pierre en Chastres	7 800,00			
4582	Opérations sous mandat - Recettes		7 800,00		
	458253 - Saint Pierre en Chastres		7 800,00		
	Total	7 800,00	7 800,00		
Assainissement					
20	Immobilisations incorporelles	-108 300,00			
	2031 - Frais d'études	-88 300,00			
	2033 - Annonces	-20 000,00			
21	Immobilisations corporelles	50 000,00			
	2111 - Terrains nus	-50 000,00			
	21532 - Réseaux d'assainissement	100 000,00			
23	Immobilisations en cours	-100 000,00			
	2313 - Constructions	-100 000,00			
61/62/63	Autres charges externes			12 270,00	
	63512 - Taxes foncières			12 270,00	
040	Opérations d'ordre trans entre section	162 500,00	4 200,00		
	139111 - Agence de l'eau	160 700,00			
	139113 - Département	1 800,00			
	281532 - Réseaux d'assainissement		4 200,00		
042	Opérations d'ordre entre trans. Section			4 200,00	162 500,00
	6811 - Dot. Amortissements			4 200,00	
	777 - Subvention d'investissement				162 500,00
041	Opérations patrimoniales	850 064,29	850 064,29		
	2762 - Créances transf.droits à déduction		637,00		
	2764 - Créances sur des particuliers		849 427,29		
	21531 - Réseaux d'adduction d'eau	850 064,29			
70	Ventes de produits				-146 030,00
	70611 - Redevance asst collectif				-146 030,00
	Total	854 264,29	854 264,29	16 470,00	16 470,00
Eau					
011	Charges à caractère général			260 700,00	
	6371 - Redevance versée à l'AE au titre des prélèvements d'eau			42 000,00	
	618 - Divers			218 700,00	
70	Ventes de produits fabriqués...				267 000,00
	70123 - Contre-valeur redevance prélèvement				267 000,00
74	Subventions d'exploitation				-53 000,00
	748 - Autres subventions d'exploitation				-53 000,00
75	Produits de gestion courante				27 500,00
	752 - Revenus des immeubles				27 500,00
042	Opérations d'ordre entre trans. Section			7 100,00	26 300,00
	6811 - Dot. Amortissements			7 100,00	
	777 - Subvention d'investissement				26 300,00
040	Opérations d'ordre trans entre section	26 300,00	7 100,00		
	28033 - Annonces		3 400,00		
	281315 - Bâtiments administratifs		12 200,00		
	28151 - Installations complexes		-10 000,00		
	281531 - Réseaux adduction d'eau		1 500,00		
	139111 - Agence de l'eau	30 000,00			
	13912 - Région	-3 700,00			
20	Immobilisations incorporelles	-19 200,00			
	2031 - Frais d'études	-19 200,00			
27	Autres immos financières	-600 000,00	-600 000,00		
	2762 - Créances transfert droits à déduc TVA	-600 000,00	-600 000,00		
041	Opérations patrimoniales	448 462,93	448 462,93		
	2764 - Créances sur des particuliers		448 462,93		
	21531 - Réseaux d'adduction d'eau	448 462,93			
	Total	-144 437,07	-144 437,07	267 800,00	267 800,00

Budget / Chapitre	Compte budgétaire	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résidence pour Personnes Agées					
78	Reprises sur amortissements et provisions				-6 936,43
	7815 - Reprise sur provisions				-6 936,43
012	Frais de personnel			0,00	
	6336 - Cotisations			-30 000,00	
	64111 - Rémunération principale			30 000,00	
13	Subventions d'investissement reçues		17 934,00		
	13151 - Subventions d'équipement transférables GFP de rattachement		-19 960,00		
	13251 - Subventions d'équipement non transférables GFP de rattachement		19 960,00		
	13251 - Subventions d'équipement non transférables GFP de rattachement		17 934,00		
21	Immobilisations corporelles	10 997,57			
	2135 - Agencements, aménagements	10 997,57			
040	Opérations d'ordre trans entre section	6 936,43			
	15112 - Provisions pour litiges	6 936,43			
041	Opérations patrimoniales	176 187,05	176 187,05		
	13151 - Subventions d'équipement transférables GFP de rattachement	176 187,05			
	13251 - Subventions d'équipement non transférables GFP de rattachement		176 187,05		
042	Opérations d'ordre entre trans. Section				6 936,43
	7815 - Reprises sur provisions				6 936,43
	Total	194 121,05	194 121,05	0,00	0,00
Hotel de Projet					
011	Charges à caractère général			-100,00	
	6068 - Autres matières et fournitures			400,00	
	611 - Contrat prestations de service			3 000,00	
	615232 - Entretien réseaux			1 000,00	
	6156 - Maintenance			-5 400,00	
	6236 - Catalogues et imprimés			400,00	
	6238 - Divers			500,00	
040	Opérations d'ordre trans entre section		22 256,00		
	28128 - Autres agencement de terrains		104,00		
	28132 - Immeubles de rapport		-1 396,00		
	28135 - Installations générales - agencement		6 374,00		
	28138 - Autres constructions		14 086,00		
	28151 - Réseaux de voirie		-9,00		
	28152 - Installations de voirie		-102,00		
	281531 - Réseaux adduction eau		-195,00		
	281533 - Réseaux cablés		-209,00		
	281534 - Réseaux électrification		-1 624,00		
	281538 - Autres réseaux		1 705,00		
	281568 - Matériel et outillage incendie		-200,00		
	28158 - Matériel et outillage technique		-4,00		
	281731 - Bâtiments publics		-7,00		
	28183 - Matériel de bureau et informatique		3 966,00		
	28184 - Mobilier		419,00		
	28188 - Divers-autres		-652,00		
13	Subventions d'investissement reçues		-22 256,00		
	13151 - Subventions d'équipement transférables GFP de rattachement		-92 751,16		
	13251 - Subventions d'équipement non transférables GFP de rattachement		92 751,16		
	13251 - Subventions d'équipement non transférables GFP de rattachement		-22 256,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	2 000,00		
	165 - Dépôts et cautionnements	2 000,00	2 000,00		
041	Opérations patrimoniales	2 762 155,00	2 762 155,00		
	13158 - Subventions d'équipement transférables GFP de rattachement	2 762 155,00			
	13251 - Subventions d'équipement non transférables GFP de rattachement		2 762 155,00		
042	Opérations d'ordre entre trans. Section			22 256,00	
	6811 - Dotations aux amortissements			22 256,00	
67	Charges exceptionnelles			100,00	
	673 - Titres annulés sur exercices antérieurs			100,00	
77	Produits exceptionnelles				22 256,00

Budget / Chapitre	Compte budgétaire	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	774 - Participation du budget principal				
	Total	2 764 155,00	2 764 155,00	22 256,00	22 256,00
Aérodrome					
011	Charges à caractère général			0,00	
	60611 - Eau			-600,00	
	61521 - Entretien de terrain			200,00	
	61558 - Autres biens mobiliers			400,00	
20	Immobilisations incorporelles		861,12		
	2033 - Frais d'insertion		861,12		
21	Immobilisations corporelles	3 611,12			
	2158 - Autres installations	19 611,12			
	2188 - Autres immo. Corporelles	-16 000,00			
040	Opérations d'ordre trans entre section		2 750,00		
	28128 - Autres agencement de terrains		2 408,00		
	28132 - Immeubles de rapport		-1 143,00		
	28135 - Installations générales - agencement		562,00		
	281531 - Réseaux adduction eau		-240,00		
	281534 - Réseaux électrification		-75,00		
	281538 - Autres réseaux		2 689,00		
	281568 - Matériel et outillage incendie		-20,00		
	28158 - Matériel et outillage technique		-2 577,00		
	28184 - Mobilier		-33,00		
	28188 - Divers-autres		1 179,00		
041	Opérations patrimoniales	172 757,72	172 757,72		
	13151 - Subventions d'équipement transférables GFP de rattachement	172 757,72			
	13251 - Subventions d'équipement non transférables GFP de rattachement		172 757,72		
042	Opérations d'ordre entre trans. Section			2 750,00	
	6811 - Dotations aux amortissements			2 750,00	
75	Autres produits de gestion courante				2 750,00
	752 - Revenus des immeubles				2 750,00
	Total	176 368,84	176 368,84	2 750,00	2 750,00
Gens du Voyage					
011	Charges à caractère général			0,00	
	60612 - Electricité			-3 000,00	
	615232 - Entretien réseaux			1 500,00	
	61558 - Entretien autres biens mobiliers			1 500,00	
21	Immobilisations corporelles	21 648,54			
	2128 - Agencement	12 000,00			
	2158 - Autres installations, matériels techniques	9 648,54			
27	Autres immobilisations financières		11 403,54		
	2762 - Créance sur transfert TVA		11 403,54		
040	Opérations d'ordre trans entre section		10 245,00		
	28031 - Frais études		419,00		
	28128 - Autres agencement de terrains		1 510,00		
	28135 - Installations générales - agencement		8 757,00		
	28138 - Autres constructions		1 518,00		
	28151 - Réseaux de voirie		889,00		
	281531 - Réseaux adduction eau		-4,00		
	281534 - Réseaux électrification		198,00		
	281538 - Autres réseaux		-6 601,00		
	28158 - Matériel et outillage technique		4 733,00		
	281752 - Installations de voirie		-1,00		
	Divers		-3 500,00		
	28183 - Matériel de bureau et informatique		-600,00		
	28184 - Mobilier		-180,00		
	28188 - Divers-autres		3 107,00		
041	Opérations patrimoniales	1 421 723,86	1 421 723,86		
	13151 - Subventions d'équipement transférables GFP de rattachement	1 421 723,86			
	13251 - Subventions d'équipement non transférables GFP de rattachement		1 421 723,86		
042	Opérations d'ordre entre trans. Section			10 245,00	
	6811 - Dotations aux amortissements			10 245,00	
74	Dotations et participations				10 245,00
	74718 - Autres				10 245,00
	Total	1 443 372,40	1 443 372,40	10 245,00	10 245,00

Budget / Chapitre	Compte budgétaire	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
			000-246001016-20161006-08CA06102016		
			Date de réception préfecture : 11/10/2016		
Transport					
011	Charges à caractère général			-5 000,00	
	611 - Contrats prestation de service			-9 000,00	
	615228 - Entretien bâtiments			500,00	
	61558 - Entretien autres biens mobiliers			2 000,00	
	617 - Etudes et recherches			-2 000,00	
	6184 - Versement organismes de formation			1 500,00	
	6226 - Honoraires			2 000,00	
012	Frais de personnel			0,00	
	6336 - Cotisations			-185 000,00	
	64111 - Rémunération principale			185 000,00	
73	Impôts et taxes			5 000,00	
	73942 - Versement transport			5 000,00	
040	Opérations d'ordre trans entre section		0,00		
	28031 - Frais études		920,00		
	28152 - Installation de voirie		-2 800,00		
	28183 - Matériel de bureaux et informatique		1 250,00		
	28188 - Autres		630,00		
041	Opérations patrimoniales	158 736,31	158 736,31		
	13151 - Subventions d'équipement transférables GFP de rattachement	158 736,31			
	13251 - Subventions d'équipement non transférables GFP de rattachement		158 736,31		
	Total	158 736,31	158 736,31	0,00	0,00



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016

FINANCES

09 - REGULARISATION D'UNE ECRITURE COMPTABLE SUR LE COMPTE DE LA TRESORERIE

Le six octobre deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Eric VERRIER à Marie-Christine LEGROS, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Evelyse GUYOT à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 septembre 2016

Date d'affichage : 11 octobre 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 40

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 47

FINANCES

09 - REGULARISATION D'UNE ECRITURE COMPTABLE SUR LE COMPTE DE LA TRESORERIE

Rapporteur : Monsieur Laurent PORTEBOIS

En 2000, le marché n°77/2000 a été conclu avec la Société SEEE pour des travaux d'entretien.

Lors du paiement des factures relatives à ce marché, une retenue de garantie a été opérée puisque la société n'avait pas produit de caution.

Un montant de 414.56 € est actuellement dans les comptes de la trésorerie en attente de régularisation. Cette somme correspond à une partie des retenues de garantie opérée et non remboursée à la société, celle-ci n'existant plus.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 septembre 2016,
Et après en avoir délibéré,

VALIDE la régularisation de l'écriture comptable telle que décrite ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016

FINANCES

10 - REGULARISATION DES ECRITURES DES SUBVENTIONS VERSEES DU BUDGET PRINCIPAL VERS LES BUDGETS ANNEXES

Le six octobre deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Eric VERRIER à Marie-Christine LEGROS, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Evelyse GUYOT à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 septembre 2016
Date d'affichage : 11 octobre 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 40
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 47

FINANCES

10 – REGULARISATION DES ECRITURES DES SUBVENTIONS VERSEES DU BUDGET PRINCIPAL VERS LES BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Monsieur Laurent PORTEBOIS

En fin d'année budgétaire, le Budget Principal verse aux budgets annexes une subvention de fonctionnement ou d'investissement selon le besoin du budget.

Au niveau des budgets annexes, les titres ont été émis sur les comptes 13151 et 13158, comptes amortissables. Le Budget Principal a procédé au mandatement de ces mêmes sommes sur les comptes 2041632 et 2041633, comptes amortissables également.

Pour les budgets annexes, une régularisation sera opérée ; les montants perçus seront transférés sur des comptes non amortissables. Ces opérations sont qualifiées d'opérations d'ordre n'engendrant pas de flux financiers, des mandats annulant les sommes perçues aux comptes 13151 et 13158, de nouveaux titres au compte 13251, les crédits sont prévus dans la Décision Budgétaire.

Pour le budget principal, les mandats ont été imputés sur les comptes 2041632 et 2041633. Ces montants seront amortis en application de la durée délibérée lors du Conseil d'Agglomération du 25/02/2009, 15 ans quand le destinataire est un organisme public.

A compter du 1^{er} janvier 2016, il est possible de neutraliser les amortissements des subventions d'équipement versées.

Les écritures de régularisation des amortissements des subventions versées aux budgets annexes et les écritures de neutralisation sont prévues dans la décision budgétaire modificative.

Le détail des écritures comptables par budget à régulariser figure dans les tableaux ci-dessous.

Le Budget Tourisme

Année	Numéro de titre	Tiers	Objet	Montant
2012	97	RECEVEUR ARC	Participation Budget Principal investissement	84 776.52
2013	94	RECEVEUR ARC	Participation investissement	6 134.68
2014	103	Budget CA Région de Compiègne	Participation du budget principal invest	59 455.46
2015	114	Budget CA Région de Compiègne	Participation du budget principal invest	34 249.20
			TOTAL compte 13151	184 615.86

Au niveau du Budget Principal

Somme versée au Budget Tourisme

Année	Numéro de mandat	Tiers	Objet	Montant
2012	2931	RECEVEUR ARC	Participation Budget Principal investissement	84 776.52
2013	3018	RECEVEUR ARC	Participation investissement	6 134.68
2014	3265	Budget CA Région de Compiègne	Participation du budget principal invest	59 455.46
2015	3060	Budget CA Région de Compiègne	Participation du budget principal invest	34 249.20
			TOTAL compte 2041632	184 615.86

Sommes versées au Budget Aéroport

Année	Numéro de mandat	Tiers	Objet	Montant
2010	3110	Budget CA Région de Compiègne	Participation du budget principal invest	107 113.72
2010	3153	Budget CA Région de Compiègne	Participation du budget principal invest	65 644.00
			TOTAL compte 2041633	172 757.72

Somme versée au Budget Gens du Voyage

Année	Numéro de mandat	Tiers	Objet	Montant
2010	2106	Budget CA Région de Compiègne	RECEVEUR ARC	1 421 723.86
			TOTAL compte 2041633	1 421 723.86

Somme versée au Budget Hôtel de Projets

Année	Numéro de mandat	Tiers	Objet	Montant
2010	2106	RECEVEUR ARC	Participation du budget principal invest	2 762 155.00
			TOTAL compte 2041633	2 762 155.00

Le Budget Aéroport

Année	Numéro de titre	Tiers	Objet	Montant
2010	34	Budget CA Région de Compiègne	Participation du budget principal invest	107 113.72
2010	36	Budget CA Région de Compiègne	Participation du budget principal invest	65 644.00
			TOTAL compte 13151	172 757.72

Le Budget Gens du Voyage

Année	Numéro de titre	Tiers	Objet	Montant
2010	2	Budget CA Région de Compiègne	Participation du budget principal invest	1 421 723.86
			TOTAL compte 13151	1 421 723.86

Le Budget Hôtel de Projets

Année	Numéro de titre	Tiers	Objet	Montant
2009	232	RECEVEUR ARC	Participation du budget principal invest	2 762 155.00
			TOTAL compte 13158	2 762 155.00

Le Budget Résidence Personnes Agées

Année	Numéro de titre	Tiers	Objet	Montant
2010	230	RECEVEUR ARC	Participation investissement	64 960.00
2011	741	RECEVEUR ARC	Participation du budget principal invest	60 753.19
2015	818	Budget RPA CA Région de Compiègne	Participation du budget principal invest	50 473.86
			TOTAL compte 13151	176 187,05

Le Budget Transport

Année	Numéro de titre	Tiers	Objet	Montant
2013	338	Budget CA Région de Compiègne	Participation du budget principal invest	158 736.31
			TOTAL compte 13151	158 736.31

Sommes versées au Budget Résidence Personnes Agées

COMPTE 2041633				
Année	Numéro de mandat	Tiers	Objet	Montant
2010	3146	RECEVEUR ARC	Participation investissement	64 960.00
2011	3252	RECEVEUR ARC	Participation du budget principal invest	60 753.19
TOTAL				125 713.19
COMPTE 2041632				
2015	3082	Budget RPA CA Région de Compiègne	Participation du budget principal invest	50 473.86
TOTAL				50 473.86

Somme versée au Budget Transport

Année	Numéro de mandat	Tiers	Objet	Montant
2013	3005	Budget CA Région de Compiègne	Participation du budget principal invest	158 736.31
TOTAL compte 2041632				158 736.31

Les mouvements comptables seront effectués dans le cadre de la prochaine décision budgétaire modificative 2016.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 septembre 2016,
Et après en avoir délibéré,

VALIDE la régularisation des écritures comptables par budget suivant les tableaux ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

11 - SUBVENTION A INITIATIVE OISE-EST POUR LE SOUTIEN A LA CREATION D'ENTREPRISES INNOVANTES

Le six octobre deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Eric VERRIER à Marie-Christine LEGROS, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Evelyse GUYOT à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 septembre 2016
Date d'affichage : 11 octobre 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 40

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 47

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

11 - SUBVENTION A INITIATIVE OISE-EST POUR LE SOUTIEN A LA CREATION D'ENTREPRISES INNOVANTES

Rapporteur : Monsieur Michel FOUBERT

Initiative Oise-Est, en lien avec le Pôle attractivité du territoire de l'Agglomération, travaille depuis plusieurs mois sur l'action Start-up club. Cette action a fait l'objet d'un point d'information en commission économie et tourisme du 2 mai 2016.

Il s'agit d'un concours d'idées sur la création d'entreprises innovantes permettant :

- de détecter et accompagner ces projets plus en amont,
- d'accentuer l'effet réseau entre les acteurs du territoire intervenant sur le sujet,
- d'identifier des professionnels (avocats, experts comptables) « labélisés » partenaires de l'opération,
- de créer un club d'investisseurs souhaitant favoriser l'innovation sur le territoire.

Cette action est conçue en collaboration avec le Beauvaisis (la Communauté d'agglomération et la plateforme d'initiative locale Oise-Ouest Initiative). L'action sera menée parallèlement sur les deux territoires et portée par leur plateforme d'initiative locale respective.

Les idées sélectionnées via ce concours bénéficieront d'un accompagnement humain et financier permettant de tester le concept.

Les mesures d'accompagnement et les sommes attribuées seront fixées par le comité de sélection. Les prestations seront réglées par Initiative Oise-Est, après validation du devis et présentation de la facture pour les projets issus du territoire de l'ARC.

En terme budgétaire, deux types de dépenses sont à prévoir :

- communication : 3000 € (conception d'un logo, d'un logo label partenaires, d'affiches et flyers, d'un site internet vitrine de 3 pages), partagés entre les deux plateformes
- somme destinée à financer des prestations déterminées pour les projets sélectionnés : 7500 € (5 à 8 projets, dont la réalisation d'un premier prototype, de premiers tests... seraient financés).

L'appel à idées sera lancé début octobre 2016, avec la réunion d'un premier comité de sélection courant novembre 2016, puis tous les 2 à 3 mois. Cette action a vocation à être poursuivie les années suivantes, sur la base du retour d'expérience de la phase de lancement.

Le budget 2016 prévoit le versement de 9064 € au fonds de prêts (rubrique 6574 – Subvention de fonctionnement aux organismes privés). Initiative Oise-Est a décidé de ne pas solliciter la participation des intercommunalités au titre du fond de prêt, mais d'affecter cette somme à la mise en œuvre de cette action.

Pour mémoire, Initiative Oise-Est est une association cofinancée par l'ARC qui accompagne les porteurs de projet de création d'entreprises, les finance et assure le suivi. En 2015, lorsque l'ARC donne 1 € à la plateforme, ce sont 3,35 € qui ont été investis sur le territoire par le biais de prêts à 0 % aux créateurs et repreneurs d'entreprises. 30 emplois ont été ainsi créés ou maintenus.

Il est proposé de valider la réaffectation de cette somme pour mener à bien l'action Start up club, le bénéficiaire restant identique, Initiative Oise-Est. L'ARC, au titre de sa compétence développement économique, et de son soutien à l'innovation, sera associée à la mise en œuvre de cette action.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Michel FOUBERT,
Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Tourisme en date du 14 septembre 2016,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 septembre 2016,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE le versement d'une subvention de 9064 € à l'association Initiative Oise-Est,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier,

PRECISE que la recette sera inscrite au budget principal, chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

12 - MISE EN PLACE DE LA PLATEFORME PROCH'EMPLOI

Le six octobre deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers municipaux titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Eric VERRIER à Marie-Christine LEGROS, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Evelyse GUYOT à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 septembre 2016

Date d'affichage : 11 octobre 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 40

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 47

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

12 - MISE EN PLACE DE LA PLATEFORME PROCH'EMPLOI

Rapporteur : Monsieur Michel FOUBERT

La situation de l'emploi en Région Nord-Pas de Calais - Picardie a incité le Conseil Régional des Hauts-de-France à lancer le dispositif de plateformes « Proch'emploi » dès janvier 2016 en vue d'apporter des solutions en mettant en relation employeurs (à la recherche de compétences et qui rencontrent des difficultés sur certains recrutements) et demandeurs d'emploi.

Ces plateformes, à l'initiative des territoires, sont portées par des structures économiques territoriales et s'ouvrent à un large public. En effet, l'ensemble des demandeurs d'emploi peuvent bénéficier de ce dispositif Proch'emploi, quel que soit leur âge.

La finalité de la plateforme est l'accès à l'emploi durable de tous les publics demandeurs d'emploi, en marge du marché du travail en raison de freins sociaux, culturels,...

L'intervention de l'ensemble des acteurs concernés dans ces plateformes a pour objectif de lever ces obstacles.

Le Conseil Régional des Hauts-de-France souhaite porter cinq nouvelles plateformes avant la fin de l'année sur Amiens, Abbeville, Creil, Beauvais et Compiègne.

L'intervention du Conseil Régional des Hauts-de-France s'applique au financement des rémunérations du responsable et de son assistant(e), qui pourront être embauchés suivant le cadre de la fonction publique territoriale. La subvention annuelle du Conseil Régional sera plafonnée à 100 000 €. L'ARC aura à sa charge certains frais de structures (mise à disposition de bureaux, matériel bureautique, frais de déplacement,...).

Rattaché au service économique de l'ARC, ce dispositif viendra compléter l'offre de services pour faciliter le développement des entreprises. Le périmètre d'intervention de la plateforme sera le Pays Compiégnois.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Michel FOUBERT,
Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Tourisme en date du 14 septembre 2016,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 septembre 2016,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE de participer au dispositif Proch'emploi initié par le Conseil Régional des Hauts-de-France,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter la subvention annuelle de 100 000 €,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tous les documents afférents à ce dispositif.

ADOPTÉ par le Conseil d'Agglomération, à la majorité des voix,
1 abstention : M. Jean-Marc BRANCHE
1 vote contre : Monsieur Xavier GERARD
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

13 - VENETTE - PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE : TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Le six octobre deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Eric VERRIER à Marie-Christine LEGROS, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Evelyse GUYOT à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 septembre 2016
Date d'affichage : 11 octobre 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 40
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 47

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

13 - VENETTE – PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE : TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Rapporteur : Madame Evelyne LE CHAPPELLIER

L'ARC est Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Dans ce cadre, une subvention de 80% soit 320 000 € a donc été attribuée pour la réalisation d'une enveloppe thermique extérieure sur le bâtiment principal « Hôtel des projets » du Parc Technologique des Rives de l'Oise estimée à 400 000 €.

A ce titre, la Commission Environnement et Risques Majeurs avait autorisé le lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre.

Une étude en rénovation thermique globale et Analyse de Cycle de Vie (ACV) a déterminé les solutions techniques les plus performantes et appropriées à l'exploitation pour en établir le Cahier des Clauses Technique Particulières (Système d'isolation et des matériaux à faibles impacts environnementaux et si possible biosourcés - renouvellement d'air - éclairage et protection solaire - énergie renouvelable).

Cette étude a permis de définir les ouvrages efficaces et nécessaires, en matière d'économie et de réglementation et d'affiner les montants en distinguant différentes étapes dans le temps :

- Phase 1 : isolation thermique extérieure, changement des menuiseries ;
- Phase 2 : VMC double flux à haut rendement, isolation soubassements ;
- Phase 3 : Reprise du système de production et de distribution de chaleur intégrant des énergies renouvelables (ex : géothermie)

Il s'avère qu'il faut prévoir le renouvellement d'air du bâtiment dû à l'étanchéité provoquée par l'isolation (phase 2). Il est proposé d'installer une ventilation double flux à haut rendement pour récupérer les calories lors de l'aération. De plus, le bâtiment étant sur vide-sanitaire surélevé, il est judicieux d'effectuer l'isolation périphérique de ce soubassement. L'étude a estimé que ces travaux apportaient un gain énergétique supplémentaire de 20% aux 40% initialement prévus. Ils peuvent faire l'objet d'une demande complémentaire au TEPCV à hauteur de 80%.

De plus, lors des études préalables réglementaires pour la recherche d'amiante avant travaux en juin dernier, il a été détecté de l'amiante dans les joints des menuiseries extérieures et des vitrages bleus.

Aussi, l'estimation des travaux à réaliser phase 1 et 2, y compris traitement de l'amiante, est évaluée à 635 000 € HT et les aides apportées par l'Etat au titre du TEPCV s'élèveraient à 388 000 €, soit 61 % du montant de l'opération.

Les travaux envisagés permettraient de réduire la facture énergétique de 70%. Le bâtiment sera plus attractif pour les entreprises innovantes et avec un confort de travail amélioré. Cela devrait permettre d'augmenter le taux d'occupation qui est actuellement à 68% (16 entreprises et 55 personnes).

Il est donc proposé de valider le lancement d'une consultation pour la réalisation de cette phase de travaux.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Madame Evelyne LE CHAPELLIER,
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Risques Majeurs en date du
13 septembre 2016,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 septembre 2016,
Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le lancement d'une consultation,

DECIDE de demander les aides auprès de l'Etat pour le Territoire à Energie Positive pour la
Croissance Verte (TEPCV),

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à
ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

14 - RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DE L'ARC DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS PRESENTATION DES RAPPORTS D'EXPLOITATION DES SOCIETES NCI ENVIRONNEMENT POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET MINERIS POUR LA COLLECTE DU VERRE

Le six octobre deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Étaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Eric VERRIER à Marie-Christine LEGROS, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Evelyse GUYOT à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 septembre 2016
Date d'affichage : 11 octobre 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 40
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 47

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

14 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 DE L'ARC DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS - RAPPORT D'EXPLOITATION 2015 DE LA SOCIÉTÉ NCI ENVIRONNEMENT POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET RAPPORT D'EXPLOITATION DE LA SOCIÉTÉ MINERIS POUR LA COLLECTE DU VERRE

Rapporteur : Madame Arielle FRANÇOIS

En application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le Président présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'évacuation et d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Ce rapport sera remis en séance.

Vous trouverez ci-joint les rapports d'exploitations des prestataires de collecte suivants :

- Société NCI Environnement, prestataire de service pour la collecte des déchets ménagers et assimilés,
- Société MINERIS, prestataire de service pour la collecte du verre.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Madame Arielle FRANÇOIS,
Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000,
Vu le rapport présenté du service public d'évacuation et d'élimination des déchets ménagers et assimilés et le rapport d'exploitation NCI Environnement,
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Risques Majeurs en date du 13 septembre 2016,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 septembre 2016,
Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 26 septembre 2016,
Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'exploitation de la société NCI Environnement pour la collecte des déchets ménagers et assimilés, et de la société MINERIS pour la collecte du verre,

ADOpte le rapport d'activité 2015 de l'ARC joint en annexe de la présente délibération.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

15 - COMMUNES DE L'ARC : EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (T.E.O.M)

Le six octobre deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Eric VERRIER à Marie-Christine LEGROS, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Evelyse GUYOT à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 septembre 2016
Date d'affichage : 11 octobre 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 40

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 47

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

15 - COMMUNES DE L'ARC : EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (T.E.O.M)

Rapporteur : Madame Arielle FRANÇOIS

Comme chaque année, le Conseil d'Agglomération doit se prononcer avant le 15 octobre sur les exonérations de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) pour l'année future.

Pour l'année 2017, il est proposé, d'une part, de reconduire la liste des entreprises exonérées de l'année précédente et dont les justificatifs ont été fournis, et d'autre part, de prendre en compte les nouvelles demandes des entreprises souhaitant assurer par elles-mêmes l'enlèvement des déchets d'activités.

Le tableau des exonérations est joint en annexe.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Madame Arielle FRANÇOIS,
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Risques Majeurs en date du 13 septembre 2016,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 septembre 2016,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le tableau annexé sur l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

LISTE DES ENTREPRISES EXONÉRÉES AU TITRE DE L'ANNEE 2017

Choisy au Bac	GUILLUMETTE/CCAG60 (Ex SCI Les Muids)	510 Rue Roosevelt B.P 30002
Clairoix	S.C.I CAR.DA.SE	Route de Roye
	SCI de l'Aronde - SARL construction IGEA	38 Bis rue de Bienville
	Ets RICHE ET SEBASTIEN	157 rue de la République
	POINT P	3, rue de Roye
Compiègne	Sté CGE Distribution	3 Square du docteur Henri Laborit
	SCI AJC	1 chemin d'Armancourt - Zac de mercières, Zone 1
	Sté Bureau Véritas	4 Square du docteur henri laborit Bâtiment 4
	CME (SCI Lévêque et Fils)	Rue lavoisier Zac de Royallieu
	Les entrepôts de l'oise - Sté SHIPEA, RECALL, LIDL	3 route de choisy
	SA DOCKS DE L'OISE - SA GIF1	Rue de Niepce Zac de Mercières lieudit le Coq Galleux
	POINT P	Rue de Niepce Zac de Mercières
	BREZILLON	5 Chemin d'Armancourt Zac de Mercières
	LIDL	Rue gaspard Monge Zac de Mercières
	SIMPLY MARKET	41,47,49 rue ND de Bon secours
	BUFFALO GRILL	Avenue Marcelin Berthelot Zac de Mercières
	SCI Les Hêtres (APAVE)	4 rue de vaucanson
	POLYCLINIQUE SAINT COME	7 Rue Jean-Jacques Bernard et 30 Avenue du GI Weygand
	SARL Sellerie NORTIER	Zac de Mercières Zone 2 - 5 Ter Rue Clément Ader
	ABCIS CONCESSIONNAIRE PEUGEOT	Rue Clément Bayard
	W DIFFUSION/IMMORENTE et DG Formation Plus	6 Rue Jacques de Vaucanson - Zac Mercières
	GOUJON BUREAU	ZI NORD - 54 Route de Choisy
Jaux	AUTO SPRINT OPEL	Zac du camp du roy
	SARL LE SYDIAM'S HOTEL - SARL QUICK PALACE	94 rue de Champagne
	Ets Daniel	449 Avenue Jean Moulin
	FEU VERT SA COVERT	140 Avenue jean moulin Zac du camp du roy
	LEROY MERLIN	154 - 344 rue des métiers Zac de jaux
	SCI LE SCHISTE / propriétaire- Locataire Fontaine Développement complexe de Loisir indoor sous l'enseigne speedpark)	Place Jacques Tati
	SCI INES pour SOGEBAIL - locataire SARL FD PARK, complexe de Loisir Indoor sous l'enseigne Le Monde de Lili	Place Jacques Tati
	BOULANGER/SCI JEKSIE	63 Rue des Métiers
	SARL LAMOUCHE/proprio AU GRES DU ROY	141 Avenue Jean Moulin - Zac du Camp du Roy
	DIRUY PICARDIE/SCI CAP2000/NATIOCREDIMURS	568 Avenue Jean Moulin
	PIZZA PAI/FONCIPA!	109 Avenue Jean Moulin
	SASU GT PICARDIE LW AUTOMOBILE TOYOTA/IMMORENTE	150 rue de champagne
	SAINTE MERRI AUTO BMW/SCI LES HERONS	150 Rue de champagne
	JARDINERIE COMPIEGNE DELBARD SAS	664 Avenue Jean Moulin Zac Camp du roy

LISTE DES ENTREPRISES EXONÉRÉES AU TITRE DE L'ANNEE 2017

Jaux	SCI LES SOURCES/SARL COMPIEGNE AUTOMOBILE/SEAT	190 Rue de Champagne - Zac du Camp du Roy
	DECATHLON	102 Avenue jean moulin Zac du camp du roy
	SOPLAGIM/COURTOISE AUTOMOBILES/GROUPE JALLU BERTHIER	242 Avenue Jean Moulin
	SCI JAUVAG- AUD- /VOLSWAGEN	230 Rue de Champagne 669 Avenue Jean Moulin
	AISNE AUTO SERVICES COMPIEGNE (Groupe TUPPIN - HYUNDAI)	382 Avenue Jean moulin Zac du Camp du Roy
Lacroix Saint- Ouen	SA SODIX (Enseigne AUCHAN) Le Prieuré Lisa	Zac des Jardins - Rue Gabrielle Chanel
	SCI GALIE/Station service Auchan/SA SODIX	Zac des Jardins - Rue Gabrielle Chanel
Lachelle	MBCR DE CLERQ	Ruelle de Compiègne
Le Meux	Hyva France	Rue de la grande prée ZI Le Meux BP 50317
	Sté RMEI	Rue de la grande prée ZI Le Meux
	Entrepôts de l'Oise - Sté CC SAS et L Logistics	ZI LE MEUX 1 Rue de la Grande Prée
Venette	SCI Plaisance Développement (CATIMEL)	PARC DU BOIS DE PLAISANCE
	Usine Plastic Omnium Auto Energy Frnace (anciennement INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS)	92 Rue du Maréchal Leclerc
	ETS SONODA (Aubert, La Halles aux Vêtements, Chaussland, Maison du Monde, Orchestra, Maxitoys, , guerin Pressing	1 avenue de l'europe
	KIABI	10 avenue de l'europe
	LIDL	25 Avenue de l'europe, Zac de Jaux
	AFFUL Galerie marchande - Centre commercial de Carrefour Venette	Carrefour Pro-perty
	CARREFOUR- CARMELIA	6 avenue de l'europe Zac de Venette
	GEMO	17, Avenue de l'Europe C.C Venette
	WOLSELEY France Réseau BOIS ET MATERIAUX	40 Impasse Jean Monet
	Animalis	1 Rue des Métiers
	SCI de l'Ecluse (Expert film-Nobel Akzo-garage nissan- Jht racing- Bisson voiture)	Rue du Maréchal Leclerc
	SAVI IMMO anciennement VISA IMMO S.A.S. U/INTERSPORT/ SARL VEYDISPORT	60 Avenue de l'Europe
	RUGGERI MOBALPA/ JOYEUSES FEES	239 Rue des Métiers
CONFORAMA France	53 Avenue de l'Europe	
FEU VERT	6 Avenue de l'Europe	

LISTE DES NOUVELLES ENTREPRISES POUR L'ANNEE 2017

Margny-Lès-Compiègne	SODIMARCO - Intermarché	987 Av Raymond Poincaré
	Jardinerie de Compiègne	25 avenue Henri Potez
Compiègne	S.P.S INDIGO Compiègne	Parc Marché, Place du marché aux Herbes
		Parc Solférino, Cours Guynemer
		Parc Centre, Rue de Bouvines
		Parc Capucins, Rue des Capucins
		Parc Gare, Rue Ferdinand Sarazin
		Parc Oise, Rue de Clermont
		Parc Saint Jacques, Place Saint Jacques
Le Meux	SCI Les SAULLES pour la société Zone 51	28/30 rue de Rivecourt

LISTE DES ENTREPRISES A RETIRER POUR L'ANNEE 2017

Jaux	LA BOUCHERIE/SARL RLB1/FRUTICOMI	Place Jacques Tati
-------------	----------------------------------	--------------------



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

16 - COMMUNES DE L'ARC : RENOUELEMENT DU MARCHÉ DE COLLECTE DU VERRE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Le six octobre deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Eric VERRIER à Marie-Christine LEGROS, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Evelyse GUYOT à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 septembre 2016
Date d'affichage : 11 octobre 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 40
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 47

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

16 - COMMUNES DE L'ARC : RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DE COLLECTE DU VERRE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Rapporteur : Madame Arielle FRANÇOIS

Le marché passé avec la société MINERIS, pour la collecte des conteneurs à verre aériens et enterrés sur le territoire de l'ARC pour une durée de deux ans, arrive à échéance le 22 décembre 2016.

Le marché passé avec la société CNET Environnement, pour le nettoyage de conteneurs à verre aériens et enterrés sur le territoire de l'ARC pour une durée de deux ans arrivent à échéance le 07 janvier 2017.

Il est donc nécessaire de lancer une consultation auprès d'entreprises spécialisées conformément au code des marchés publics.

Les prestations à exécuter seront les suivantes :

- La collecte des conteneurs à verre aériens et enterrés,
- La mise en place de nouveaux points de collecte et/ou le retrait de conteneurs disposés sur l'ensemble du territoire de l'ARC,
- L'acheminement et le transport des conteneurs à verre disposés sur l'ensemble du territoire de l'ARC,
- L'acheminement du verre vers l'usine de retraitement,
- En dehors de la collecte, un nettoyage annuel des conteneurs intérieur et extérieur.

Allotissement :

Lot 1 : Collecte des conteneurs à verre aériens et enterrés en apport volontaire et transport du verre pour l'ARC

Lot 2 : Lavage des conteneurs à verre aériens et enterrés

Il est proposé d'organiser une consultation sous forme de procédure adaptée, le montant estimatif de la prestation étant de 240 000 € HT pour une durée maximum de deux ans.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Madame Arielle FRANÇOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Risques Majeurs en date du 13 septembre 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 septembre 2016,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de lancer une consultation auprès d'entreprises spécialisées par la collecte du verre sur le territoire de l'ARC,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

PRECISE que la dépense sera inscrite au budget Déchets, chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

17 - RAPPORT ANNUEL 2015 DE L'ARC SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET PRESENTATION DES RAPPORTS DELEGATAIRES (NANTAISE DES EAUX, SAUR ET SUEZ ENVIRONNEMENT)

Le six octobre deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Eric VERRIER à Marie-Christine LEGROS, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Evelyse GUYOT à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 septembre 2016

Date d'affichage : 11 octobre 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 40

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 47

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

17 - RAPPORT ANNUEL 2015 DE L'ARC SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET PRESENTATION DES RAPPORTS DELEGATAIRES (NANTAISE DES EAUX, SAUR ET SUEZ ENVIRONNEMENT) DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Marc RESSONS

En application de l'article 73 de la loi n°95-101 du 02 février 1995, le Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne doit présenter au Conseil d'Agglomération un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de l'année précédente.

Ce rapport, joint en annexe, précise la nature exacte du service et présente des indications techniques et financières conformes au décret n°95-635 du 06 mai 1995 et au décret n°2007-675 du 02 mai 2007.

Par ailleurs, les délégataires du service assainissement (NANTAISE DES EAUX, SAUR et SUEZ ENVIRONNEMENT) fournissent chaque année un rapport d'activité du délégataire sur l'exercice écoulé pour chaque contrat dont ils assurent l'exploitation.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Marc RESSONS,

Vu le décret n°95-635 du 06 mai 1995,

Vu le décret n°2007-675 du 02 mai 2007,

Vu le rapport présenté sur le prix et la qualité du service public assainissement et les rapports d'activités des délégataires,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Risques Majeurs en date du 13 septembre 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 septembre 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 26 septembre 2016,

Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE des rapports délégataires NANTAISE DES EAUX, SAUR et SUEZ ENVIRONNEMENT portant sur les différents systèmes d'assainissement,

ADOpte le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement joint en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

18 - RAPPORT ANNUEL 2015 DE L'ARC SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET PRESENTATION DU RAPPORT DELEGATAIRE

Le six octobre deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Eric VERRIER à Marie-Christine LEGROS, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Evelyse GUYOT à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 septembre 2016
Date d'affichage : 11 octobre 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 40
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 47

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

18 - RAPPORT ANNUEL 2015 DE L'ARC SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET PRESENTATION DU RAPPORT DELEGATAIRE

Rapporteur : Monsieur Eric BERTRAND

En application de l'article 73 de la loi n°95-101 du 02 février 1995, le Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne doit présenter au Conseil d'Agglomération un rapport sur le prix et la qualité du service public de production en vente d'eau en gros pour l'année précédente.

Ce rapport, joint en annexe, précise la nature exacte du service et présente des indications techniques et financières conformes au décret n°95-635 du 06 mai 1995 et au décret 2007-675 du 02 mai 2007.

Par ailleurs, le délégataire du service production d'eau potable fournit chaque année un rapport technique et financier sur l'exploitation.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Eric BERTRAND,
Vu le décret n°95-635 du 06 mai 1995,
Vu le décret n°200-675 du 02 mai 2007,
Vu le rapport présenté sur le prix et la qualité du service public de production en vente d'eau en gros et le rapport du délégataire,
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Risques Majeurs en date du 07 juin 2016,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 septembre 2016,
Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 26 septembre 2016,
Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport du délégataire,

ADOpte le rapport annuel 2015 de l'ARC sur le prix et la qualité du service public de production d'eau potable joint en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

19 - COMMUNES DE L'ARC – SCHEMA DIRECTEUR D'ADDUCTION D'EAU POTABLE : LANCEMENT DU MARCHÉ DE TRAVAUX DES VANNES DE SECTORISATION DU RESEAU

Le six octobre deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Eric VERRIER à Marie-Christine LEGROS, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Evelyse GUYOT à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 septembre 2016
Date d'affichage : 11 octobre 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 40
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 47

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

19 – COMMUNES DE L'ARC – SCHEMA DIRECTEUR D'ADDUCTION D'EAU POTABLE : LANCEMENT DE MARCHE DE TRAVAUX DES VANNES DE SECTORISATION DU RESEAU

Rapporteur : Monsieur Eric BERTRAND

L'ARC a approuvé en 2013 son Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable qui préconise un certain nombre de travaux en vue de sécuriser la ressource de l'ARC et les communes et syndicats d'eau potable voisins.

Il est proposé de lancer les travaux de la première phase à savoir les travaux de sectorisation. Il s'agit de créer quatre vannes sur Compiègne afin de répartir la distribution d'eau venant des forages de Baugy et de l'Hospice. En effet, deux zones seront alimentées uniquement par le forage de l'Hospice et deux autres uniquement par le forage de Baugy. En cas d'incident sur l'un des deux forages, l'ouverture de ces vannes permettra d'alimenter en eau les secteurs qui étaient desservis par le forage défaillant.

Le bureau d'étude qui assiste les services de l'ARC a réalisé le projet pour la pose de ces vannes. Celles-ci seront situées :

- Place du 5^{ème} Dragons
- Avenue du Président Georges Clemenceau
- Rue du Petit Château
- Sur la rocade Sud RD 1131

Il est proposé de valider le lancement d'une consultation pour la réalisation de cette première phase de travaux qui sont estimés à 210 000 € HT.

Une demande de subvention au taux minoré peut être déposée auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 20% du montant des travaux et une avance de 30% si l'ensemble des communes de l'ARC et des communes bénéficiaires des travaux n'ont pas signé la charte « zéro phyto » à la fin des travaux.

Une demande de subvention au taux majoré peut être déposée auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 30% du montant des travaux et une avance de 20% si l'ensemble des communes de l'ARC et des communes bénéficiaires des travaux ont signé la charte « zéro phyto » à la fin des travaux.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Eric BERTRAND,
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Risques Majeurs en date du 13 septembre 2016,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 septembre 2016,
Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le lancement d'une consultation,

DECIDE de demander les aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

PRECISE que la dépense sera inscrite au budget Eau Potable, chapitre 23.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016

EQUIPEMENT

20 - PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES MARCHES D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS : PROPOSITION DE MODIFICATIONS AUX MARCHES

Le six octobre deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Eric VERRIER à Marie-Christine LEGROS, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Evelyse GUYOT à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 septembre 2016
Date d'affichage : 11 octobre 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 40
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 47

EQUIPEMENT

20 – PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES MARCHES D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS : PROPOSITION DE MODIFICATIONS AUX MARCHES

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude CHIREUX

Lors de sa séance du 20 novembre 2014, l'assemblée délibérante a autorisé le lancement d'un appel d'offres pour la conclusion de marchés publics d'entretien des espaces verts communautaires présentant les caractéristiques suivantes :

- Durée : 4 ans
- Constitution : 4 lots géographiques

Lot	Désignation
1	Bois de Plaisance RN31 et abords
2	Zones d'activités
3	Zones dispersées
4	Zones d'aménagements

Il est nécessaire aujourd'hui de mettre à jour des zones et des surfaces supplémentaires à traiter. En l'occurrence, il s'agira de prendre en compte l'entretien d'un talus au Bois de Plaisance (lot 1) et d'étendre la surface des zones dispersées (lot 3).

Les travaux à exécuter pour le Bois de Plaisance RN 31 et abords (société HIE PAYSAGE) consistent en les prestations suivantes :

- Signalisation routière pour la sécurité
- Fauchage spécifique
- Stabilisation de merlons

Les interventions sont représentatives des travaux à exécuter pour le lot 1 Bois de Plaisance RN31 et abords (société HIE PAYSAGE) et il nécessite l'introduction de prix supplémentaires au marché initial.

En ce qui concerne le lot 3 - Zones dispersées (société TROCQUET), le travail est constitué de l'entretien courant et prend en compte des surfaces complémentaires à traiter (secteur rocade nord est de Compiègne).

Les surfaces supplémentaires sont les suivantes:

- Tonte de pelouse : 2 669 m²
- Taille arbustes de réduction: 30
- Taille des arbustes: 2700 m²
- Nettoyage mécanique ou manuel: 2500 m²
- Désherbage raisonné: 1
- Fourniture de paillis: 2500 m²

Le coût des modifications de marché représente une dépense pour chaque lot de :

Lot 1: 29 220.00 € HT

Lot 3: 14 097.81 € HT

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean-Claude CHIREUX,
Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 29 juin 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement en date du 12 septembre 2016,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 septembre 2016,
Vu le Code des Marchés Publics,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la conclusion de ces modifications de contrat telles que présentées avec la société HIE PAYSAGE pour le marché n° 03.2015, lot 1 : Bois de Plaisance RN31 et abords, et avec la société TROCQUET pour le marché n°05.2015, lot 3: Zones dispersées,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016

AMENAGEMENT

21 - ZAC DE LA PRAIRIE – CESSION D'UN TERRAIN A LA NOUVELLE FORGE

Le six octobre deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Eric VERRIER à Marie-Christine LEGROS, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Evelyse GUYOT à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 septembre 2016

Date d'affichage : 11 octobre 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 40

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 47

AMENAGEMENT

21 - ZAC DE LA PRAIRIE – CESSIION D'UN TERRAIN A LA NOUVELLE FORGE

Rapporteur : Monsieur Bernard DELANNOY

L'association « La Nouvelle Forge », établissement pour l'accueil de jeunes avec handicap psychique et autisme, a souhaité acquérir dans la ZAC de la Prairie à Margny/Venette un terrain cadastré section AB 178 et AB 204 en vue de la construction d'un bâtiment d'une surface plancher de 3 000 m² environ.

Le programme de la Nouvelle Forge est multifonctionnel. Il regroupera les établissements et services suivants :

- Le Pôle Jeunes vers l'Autonomie (PJA) de 45 places ; il possède un internat avec 13 chambres ;
- L'Externat Médico-Educatif (EME) de 16 places s'adresse à un public d'adolescents présentant des troubles autistiques ;
- Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) de 32 places accueille des personnes âgées de 20 ans et plus désireuses de bénéficier d'un accompagnement dans l'élaboration la mise en œuvre de leur projet de vie ;
- Des logements de transition pour des jeunes adultes qui peuvent résider seuls : 6 chambres individuelles et 2 studios ainsi que des locaux communs ;
- Les bureaux du comité d'entreprise de l'association.

Le terrain, d'une superficie d'environ 2 944 m², appartenant à l'Agglomération de la Région de Compiègne, pourrait être ainsi cédé. Le prix a été fixé à 180 euros HT le m² de plancher.

Ce prix de cession est conforme à l'estimation domaniale rendue le 18 juillet 2016. Il est précisé que la Nouvelle Forge s'est engagée à reconstituer un parking supplémentaire qui sera ouvert à la circulation publique.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Bernard DELANNOY,
Vu l'avis des Services Fiscaux en date du 18 juillet 2016,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 15 Septembre 2016,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 septembre 2016,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE de céder à l'association « La Nouvelle Forge » une parcelle cadastrée section AB 178 et AB 204 d'une superficie d'environ 2 944 m² sous réserve d'ajustement de surface, afin d'y construire un établissement d'environ 3 000 m² de surface plancher au prix de 180 euros HT le m² de surface plancher. Les frais notariés et droits seront supportés par l'acquéreur,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la promesse de vente, l'acte de cession ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier,

PRECISE que la recette sera inscrite au budget Aménagement, chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016

AMENAGEMENT

22 - SIGNATURE DE LA CONVENTION ARC-SNCF POUR L'ETUDE DE RECENSEMENT DES INSTALLATIONS FERROVIAIRES SUR LE PERIMETRE DU QUARTIER DE LA GARE DE COMPIEGNE-MARGNY

Le six octobre deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Eric VERRIER à Marie-Christine LEGROS, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Evelyse GUYOT à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 septembre 2016
Date d'affichage : 11 octobre 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 40
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 47

AMENAGEMENT

22 - SIGNATURE DE LA CONVENTION ARC-SNCF POUR L'ETUDE DE RECENSEMENT DES INSTALLATIONS FERROVIAIRES SUR LE PERIMETRE DU QUARTIER DE LA GARE DE COMPIEGNE-MARGNY

Rapporteur : Monsieur Michel FOUBERT

L'étude urbaine portant sur la requalification du quartier de la gare de Compiègne avait prescrit lors de son diagnostic plusieurs études techniques et thématiques à mener sur le périmètre, dont une sur les modalités de libération du foncier détenu par le groupe ferroviaire.

Ainsi, les services de SNCF Immobilier ont transmis à l'ARC une convention de financement pour une première phase de « recensement » des installations ferroviaires.

Cette étude porte sur les 5 ha détenus par le groupe SNCF repartis en 3 zones « A,B,C » telles que décrites sur le plan annexé qui sera étendu côté OUEST du bâtiment GARE, et sur un montant total de 35 800€ HT.

Echelonné sur une durée de 6 à 12 mois, ce recensement devrait augurer d'études plus approfondies qui définiront les modalités de libération de ces fonciers au profit du projet d'aménagement urbain.

Par ailleurs, en parallèle de ce travail bilatéral avec SNCF Immobilier, les services de l'ARC œuvrent pour faciliter les conditions de déménagement de l'activité GEODIS BM (zone A), tout en travaillant avec le concours de l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise (EPFLO), à la maîtrise des fonciers autres que ferroviaires.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Michel FOUBERT,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 15 Septembre 2016,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 septembre 2016,
Vu l'avis des Services Fiscaux,
Et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président de l'ARC ou son représentant à signer la convention de financement de l'étude pour le recensement des installations ferroviaires dans le cadre du projet de requalification urbaine du Quartier de la Gare de Compiègne-Margny,

AUTORISE Monsieur le Président de l'ARC ou son représentant à solliciter, de nos partenaires (Europe, Région, Département), les subventions mobilisables pour cette étude réalisée dans le cadre du pôle GARE,

PRECISE que la dépense, soit 35 800 € HT, sera inscrite au budget 04, chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

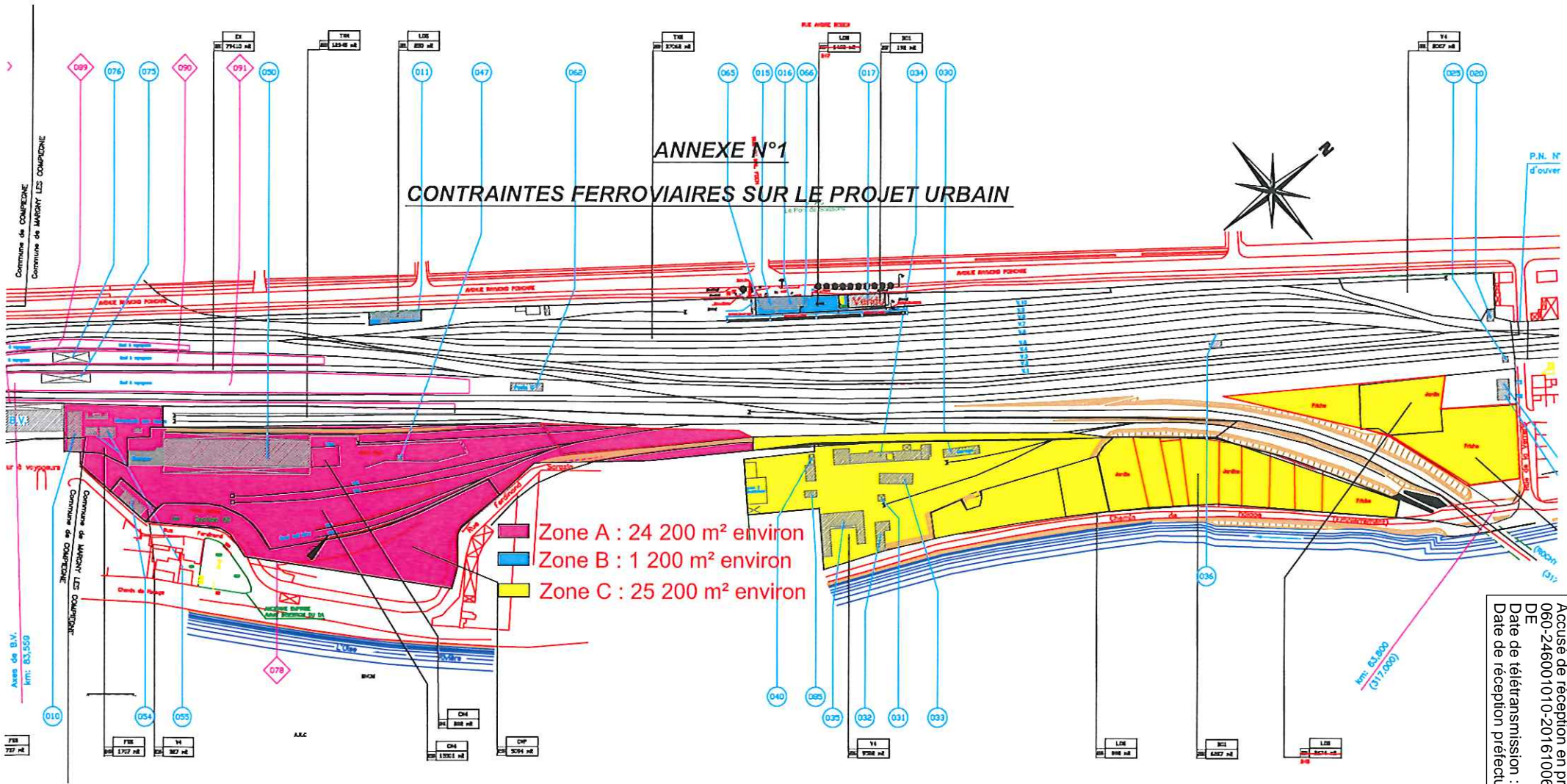
Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

ANNEXE N°1

CONTRAINTES FERROVIAIRES SUR LE PROJET URBAIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016

AMENAGEMENT

23 - COMPIEGNE – ZAC DU CAMP DES SABLONS – LYCEE JEAN-PAUL II – CESSION DU LOT E1 AU DIOCESE DE BEAUVAIS

Le six octobre deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Eric VERRIER à Marie-Christine LEGROS, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Evelyse GUYOT à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 septembre 2016
Date d'affichage : 11 octobre 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 40
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 47

AMENAGEMENT

23 - COMPIEGNE – ZAC DU CAMP DES SABLONS – LYCEE JEAN-PAUL II : CESSION DU LOT E1 AU DIOCESE DE BEAUVAIS

Rapporteur : Monsieur Michel FOUBERT

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la future ZAC du Camp des sablons à Compiègne, la première phase de l'opération sera dédiée à l'accueil d'équipements scolaires, médicaux et éventuellement à des bâtiments tertiaires.

Le Diocèse de Beauvais souhaite implanter un lycée privé (le lycée Jean-Paul II) regroupant notamment les établissements scolaires de Notre Dame de La Tilloye, Guynemer et Sainte Marie.

L'ARC envisage de céder au Diocèse de Beauvais une parcelle d'environ 24 748 m², sous réserve d'ajustement de surface. Le projet consiste en la construction d'un ensemble de bâtiments représentant 9 328 m² de surface de plancher. Le terrain cédé sera à détacher de la parcelle E 319.

Le prix du terrain est calculé sur la base de 56 € HT le m² de terrain, soit une recette totale pour charge foncière pour l'ARC de 1 385 888 € H.T. Les réseaux seront mis à disposition en limite de propriété. La cession de la parcelle est assortie d'un droit à construire maximal de 14 000 m² de surface de plancher.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Michel FOUBERT,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 15 Septembre 2016,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 septembre 2016,
Vu l'avis des Services Fiscaux en date du 9 septembre 2016,
Vu les articles L 5211-1 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE la cession au Diocèse de Beauvais, ou toute autre structure s'y substituant, d'un lot appelé E1 et identifié dans le dossier de la future ZAC du Camp des Sablons, situé sur COMPIEGNE, d'une superficie de 24 748 m², au prix de 56 € HT le m² de terrain, sous réserve d'ajustement de surface,

AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte authentique de cession, ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire,

PRECISE que la recette, soit 1 385 888 € HT, sera inscrite au budget Aménagement, chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016

AMENAGEMENT

24 - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL A LA COMMUNE DE JANVILLE POUR LA REALISATION D'UNE INSPECTION DETAILLEE DU PONT DE L'ILE JEAN LENOBLE

Le six octobre deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Eric VERRIER à Marie-Christine LEGROS, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Evelyse GUYOT à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 septembre 2016
Date d'affichage : 11 octobre 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 40

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 47

AMENAGEMENT

24 – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL A LA COMMUNE DE JANVILLE POUR LA REALISATION D'UNE INSPECTION DETAILLEE DU PONT DE L'ILE JEAN LENOBLE

Rapporteur : Monsieur Philippe BOUCHER

Le pont de l'île Jean Lenoble permet le franchissement du bief de Venette par une voie communale qui est l'unique accès à l'île qui accueille des logements et une entreprise de réparation et maintenance navale.

Cet ouvrage a fait l'objet d'une inspection détaillée en 2001 qui doit être actualisée au regard de son état apparent de vétusté.

Les capacités budgétaires de la commune ne lui permettent pas de prendre, seule à sa charge ces frais d'expertise. Au total, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage comprise, le coût de l'inspection détaillée est évalué à +/- 15k€ HT.

C'est à l'issue de cette inspection détaillée que seront formulées des préconisations sur le devenir de l'ouvrage (restriction ou interdiction d'usage, restauration, remplacement provisoire ou définitif...).

Il est proposé l'octroi d'un fonds de concours exceptionnel de l'ARC pour aider la commune de Janville à réaliser cette inspection détaillée.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe BOUCHER,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 15 Septembre 2016,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 septembre 2016,
Et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président de l'ARC ou son représentant à attribuer un fond de concours exceptionnel à la commune de Janville pour la réalisation d'une inspection détaillée du pont de l'île Jean Lenoble,

PRECISE que ce fond de concours est destiné à financer 50 % du coût des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre de cette inspection détaillée, dans la limite d'une dépense subventionnable de 15 000 € HT,

PRECISE que la dépense maximale, soit 7 500 € HT, sera inscrite au Budget Principal, chapitre 204.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,


Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016

TRANSPORTS ET MOBILITE

25 - LANCEMENT D'UNE ETUDE DE FAISABILITE ET DE DEFINITION POUR L'AMENAGEMENT D'UN POLE D'ECHANGES A PROXIMITE DE L'ARRET DE BUS GUY DENIELOU

Le six octobre deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Eric VERRIER à Marie-Christine LEGROS, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Evelyse GUYOT à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 septembre 2016
Date d'affichage : 11 octobre 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 40
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 47

TRANSPORTS ET MOBILITE

25 - LANCEMENT D'UNE ETUDE DE FAISABILITE ET DE DEFINITION POUR L'AMENAGEMENT D'UN POLE D'ECHANGES A PROXIMITE DE L'ARRET DE BUS GUY DENIELOU

Rapporteur : Monsieur Nicolas LEDAY

Depuis la refonte du réseau de transports collectifs de l'ARC et la signature du marché d'exploitation actuel avec ACARY en juillet 2013, le point d'arrêt Guy DENIELOU, situé à proximité des sites de l'UTC implantés dans le secteur de Royallieu, a été identifié comme un nœud important du réseau de bus TIC.

L'objectif affiché à terme est de faire de ce point d'arrêt desservi par quatre lignes TIC, un pôle d'échanges secondaire, où les correspondances et l'intermodalité y seraient facilitées et favorisées.

Pour cela, outre l'organisation du réseau, il serait nécessaire de réaliser un aménagement physique particulier permettant de sécuriser et fluidifier le passage d'une ligne à l'autre et d'un mode de transport à l'autre, par la réalisation de quais, l'implantation d'équipements d'information voyageurs, d'un arrêt de transport à la demande ou encore de stationnements sécurisés pour les vélos.

Complémentaire de la gare de Compiègne, ce pôle d'échanges secondaire pour le réseau TIC constituerait un point d'accroche, autour duquel s'articuler et coordonner les développements futurs du réseau, dans un contexte où le périmètre de la communauté d'agglomération s'étend en outre vers le sud.

Au cœur du périmètre du quartier Vivier Corax, sa vocation sera également de faciliter les connexions vers le Clos des Roses ou la Victoire.

Cela répond à la politique globale d'aménagement portée par l'ARC dans son SCoT, par lequel le but est également de faire émerger des pôles, constituant des portes d'entrée d'agglomération.

Contenu de l'étude

L'étude devra permettre de déterminer la faisabilité d'un tel pôle, sa localisation précise, le type d'aménagements à réaliser en évaluant précisément les besoins et le dimensionnement des espaces (nombre de quais bus, dispositifs de stationnement vélo, espaces dédiés au covoiturage,...). Il s'agit donc à la fois de réaliser un diagnostic et d'établir un principe d'aménagement faisant émerger un véritable pôle d'échanges secondaire à vocation multimodale et, non uniquement un point facilitant les correspondances entre les différentes lignes de bus.

Cette étude préalable estimée, en première approche, à 30 000 € HT permettra également de préciser par la suite les investissements nécessaires à la réalisation des aménagements.

Financement

Retenue au programme ITI urbain (Investissements Territoriaux Intégrés), cette opération pourrait bénéficier d'un soutien européen de 40%, études préalables et travaux compris. Par ailleurs, une subvention à hauteur de 30% du coût de l'étude pourrait être sollicitée auprès du SMTCO, ce qui limitera encore la somme restant à la charge de l'ARC.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Nicolas LEDAY,
Vu l'avis favorable de la Commission Transports et Mobilité en date du 14 septembre 2016,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 septembre 2016,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de lancer une consultation relative à l'étude décrite par le présent rapport et de solliciter l'aide du SMTCO et de la Région via le programme ITI,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016

TOURISME

26 - CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE DE VALORISATION ET PROMOTION TOURISTIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES

Le six octobre deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Eric VERRIER à Marie-Christine LEGROS, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Evelyse GUYOT à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 septembre 2016
Date d'affichage : 11 octobre 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 40
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 47

TOURISME

26 - CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE DE VALORISATION ET PROMOTION TOURISTIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF

Les élus de la Communauté de Communes du Pays des Sources ont sollicité la prise en charge par l'ARC de la valorisation et la promotion touristique de leur territoire qui se compose de 48 communes rurales.

Cette mission serait effectuée par l'ARC, compétente en matière de tourisme, et son personnel permanent délocalisé sur l'Office de Tourisme ainsi que par le service groupes, géré par l'association Office de Tourisme de l'Agglomération de Compiègne.

Il a été convenu avec la CCPS d'établir une convention tripartite entre l'ARC, la CCPS et l'Office de Tourisme de l'Agglomération de Compiègne déterminant les actions d'édition, de promotion, de communication et de fédération des acteurs touristiques.

Un projet de convention, annexé au présent rapport, a été élaboré et adressé au Président de la Communauté de Communes du Pays des Sources.

L'analyse des missions à mener (terrain : recensements, visites, rencontres des différents prestataires ; intégration du territoire dans l'ensemble dans les éditions touristiques / brochures ; promotion touristique du territoire...), a conduit à évaluer une contribution financière de la CCPS à 16 738,85 € au titre de l'exercice 2017, répartie ainsi : 15 668,85 € pour l'ARC et 1 070,00 € pour l'association Office de Tourisme de l'Agglomération de Compiègne.

Il est par ailleurs proposé qu'une contribution soit versée au titre du quatrième trimestre 2016, représentant le prorata des frais ci-dessus, soit 4 269,21 € (3 349,21 € pour l'ARC et 920 € pour l'association Office de Tourisme de l'Agglomération de Compiègne).

Cette convention pourrait prendre effet le 1^{er} octobre 2016 pour une durée de 27 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2018 et pourrait être reconduite expressément d'un commun accord entre les parties.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF,
Vu l'avis favorable de la Commission Economie-Tourisme en date du 14 septembre 2016,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 septembre 2016,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention tripartite entre l'ARC, la CCPS et l'association Office de Tourisme de l'Agglomération de Compiègne,

VALIDE le montant et la répartition de la contribution financière de la CCPS,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



**CONVENTION 2016 ENTRE LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES
DU PAYS DES SOURCES
L'AGGLOMERATION DE LA
REGION DE COMPIEGNE
ET L'OFFICE DE TOURISME DE
L'AGGLOMERATION DE
COMPIEGNE**

CONVENTION 2016 ENTRE LE PAYS DE SOURCES, L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET L'OFFICE DE TOURISME DE L'AGGLOMERATION DE COMPIEGNE

Entre les soussignés,

La **Communauté de Communes du Pays des Sources**, représentée par son Président, Monsieur René MAHET, dûment autorisé par délibération du Bureau Communautaire du, **ci-après dénommée la CCPS**

L'**Agglomération de la Région de Compiègne**, représentée par son Président, Monsieur Philippe MARINI, dûment autorisé par délibération du Conseil d'Agglomération du, **ci-après dénommée l'ARC**

L'**Office de Tourisme de l'Agglomération de Compiègne**, association déclarée loi 1901, immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours, représenté par son Président, Monsieur Christian LETESSE, dûment autorisé par délibération du Conseil d'Administration de l'Association en date du ..., **ci-après dénommé l'OT**

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : Objet de la Convention

La présente convention vise à :

- Déléguer la promotion et la valorisation touristique du territoire de la CCPS à l'ARC qui a pris la compétence tourisme au 1^{er} janvier 2009 ainsi qu'à l'OT ;
- Définir les objectifs, missions et niveaux de performance fixés par le Pays de Sources ;
- Préciser l'attribution des crédits nécessaires et adaptés à ces objectifs, à ces missions et niveaux de performance.

ARTICLE 2 : Engagements de l'ARC et de l'OT vis-à-vis du Pays de Sources

L'ARC et l'OT s'engagent à exercer les activités prévues dans la présente convention dans le respect des lois et règlement en vigueur. Ils sont seuls responsables juridiquement des actions qu'ils engagent et des dommages susceptibles de découler de leurs activités.

Pour bénéficier des subventions de la CCPS, l'ARC et l'OT se doivent de présenter des actions conformes aux missions décrites-ci-dessous par catégorie :

2.1. Promotion du territoire et animation du réseau des prestataires

L'ARC et l'OT doivent promouvoir les offres touristiques de la CCPS et renforcer l'attractivité du territoire auprès des marchés français et étranger le cas échéant. Ils représentent la CCPS lors de différents évènementiels, salons, bourses d'échanges de documentation.

A ce titre, les agents de l'ARC rencontrent les principaux prestataires et visitent leurs structures. Ils sont force de proposition et sont assistants à porteurs de projets le cas échéant.

Par ailleurs, ils sont chargés de diffuser la connaissance de l'offre touristique et patrimoniale locale définie aux opérateurs et prestataires locaux. A ce titre, ils fédèrent en réseau : ils impliquent les prestataires dans la valorisation de la destination touristique de la CCPS en lien avec l'Agence de Développement et de Réservations Oise Tourisme et le Comité Régional du Tourisme des Hauts de France.

L'ARC et l'OT organisent régulièrement des rencontres thématiques et conjoncturelles à destination des acteurs touristiques, co-animés par Oise Tourisme, favorisant ainsi la fédération des prestataires et permettant une bonne qualité de l'information, la mise en œuvre d'actions concrètes et le cas échéant l'obtention de labels.

2.2. Communication

L'ARC et l'OT sont chargés de traiter, structurer et mettre à jour les informations sur l'offre touristique locale sur les supports d'information pertinents. Le site internet de l'OT doit ainsi être en évolution constante de manière à répondre aux besoins des internautes.

L'ARC et l'OT conçoivent, réalisent, éditent des catalogues et documents relatifs à l'offre touristique du territoire (dépliant touristique pratique, dépliant d'appel, guide des hébergements, restaurants et lieux de réception, brochures groupes adultes et scolaires, newsletters). Ils en organisent la diffusion auprès de l'ensemble des partenaires. Ils assurent également une communication touristique auprès de la presse généraliste et spécialisée.

L'ARC et l'OT s'engagent par ailleurs à faire figurer dans les éditions touristiques (à réédition) et sur le site internet l'offre touristique de la CCPS ainsi que les prestataires adhérents dans le guide des hébergements, restaurants et lieux de réception (édition annuelle).

Par ailleurs, le logo de la CCPS devra automatiquement figurer sur tout support de communication édité par l'ARC et l'OT.

L'ARC et l'OT réalisent un flash hebdomadaire ainsi qu'une newsletter trimestrielle numériques présentant les événements culturels, touristiques et de loisirs transmis par les acteurs identifiés sur le territoire touristique et diffusé aux acteurs, ainsi qu'au grand public.

2.3. Commercialisation

La commercialisation des produits individuels est assurée principalement par l'OT.

Dans le cadre de la démarche de personnalisation de l'offre des hébergeurs, initiée par le Comité Régional du Tourisme de Picardie, le marketer de ARC identifiera les prestataires répondant aux critères déterminés pour suivre une formation de customisation afin d'apparaître sur la plateforme de week-ends et courts séjours Esprit de Picardie.

Le développement, la valorisation et l'organisation de l'offre touristique restent une mission importante confiée à l'ARC et l'OT.

A ce titre, l'OT, élabore et met en marché des formules packagées (avec ou sans restauration) destinées à une clientèle groupe d'adultes et de scolaires. Ces séjours s'appuient sur les principales thématiques qui composent le territoire : tourisme fluvial, de mémoire, historique, culturel, tourisme vert. L'OT doit également optimiser la commercialisation de ses produits individuels sur son site internet en renforçant le nombre de produits mis en ligne.

2.4. Observation touristique

L'ARC et l'OT assurent une observation et une veille sur la fréquentation touristique (nombre d'arrivées et de nuitées dans les hébergements marchands, nombre de visiteurs enregistrés par les sites touristiques recensés), la consommation et la satisfaction des clientèles. Il tient un tableau de bord annuel dont les données seront mises à la disposition de ses partenaires institutionnels.

2.5. Ressources humaines

Le personnel permanent est rattaché à la direction Tourisme au sein du Pôle d'Attractivité du Territoire de l'ARC.

Les guides conférenciers et guides accompagnateurs vacataires sont rattachés à l'OT.

En contrepartie du financement de la CCPS, l'ARC et l'OT s'engagent à promouvoir et valoriser la destination touristique. La Directrice est garante du bon déroulement des actions précitées confiées à l'ARC et à l'OT.

Article 3 : Engagement de l'ARC et de l'OT

3.1 Lien fonctionnel avec les collectivités ordonnatrices

L'ARC et l'OT travaillent en étroite collaboration avec le service de valorisation du territoire de la CCPS.

3.2. La participation financière de la CCPS

La CCPS s'engage à verser une participation correspondant à :

- 5% des charges de fonctionnement (salaires, locaux, informatique, téléphone, affranchissement, cotisation ODT...)
- 10% des dépenses d'outils de promotion et communication (guides, site internet...) la concernant
- 10% des frais d'animation et relations avec les partenaires

Chaque année, l'ARC et la CCPS se rapprocheront pour arrêter d'un commun accord le montant de la participation pour l'année n+1, ainsi que la répartition à verser à l'ARC et à l'OT.

3.3 Modalités de versements des subventions

La participation de la CCPS se fera selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

- Une fois le budget prévisionnel de l'année accepté par la CCPS, un premier versement se fera avant le 30 avril de chaque année à hauteur de 50% du montant,
- le solde sera versé au 1^{er} décembre de l'année n sur présentation d'un récapitulatif des dépenses effectivement réalisées conformément au budget prévisionnel.

Les versements seront demandés par les services de l'ARC.

Pour l'année 2016, la participation financière sera calculée prorata temporis dans la mesure où l'ARC et l'OT :

- visiteront les sites touristiques et rencontreront les prestataires identifiés,
- travailleront sur une ou plusieurs offres à destination des groupes intégrée(s) dans les brochures éditées pour la saison 2017,
- promouvront les événements organisés sur la CCPS

Article 4 : Suivi de la convention et justification du respect des engagements

Afin d'obtenir le solde des subventions, l'ARC et l'OT s'engagent à remettre à la CCPS le rapport d'activité annuel quantitatif et qualitatif du programme d'action mené ainsi que le récapitulatif des dépenses réalisées.

En cas d'inexécution ou de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'ARC et l'OT, la CCPS se réserve le droit de demander le remboursement de tout ou partie des sommes perçues. De même, si pour une raison quelconque, les subventions n'étaient pas affectées par l'ARC et l'OT à l'objet pour lequel elles avaient été octroyées, la CCPS serait en droit d'obtenir le remboursement de tout ou partie des subventions perçues.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} octobre 2016 pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2018.

Trois mois avant l'échéance, un bilan des actions menées et réalisées sera présenté à la CCPS et les parties se rapprocheront pour renouveler, s'il y a lieu, la présente convention.

Article 6 : Modification, résiliation, litige

6.1. Avenant

La présente convention peut être modifiée uniquement par avenant signé par les parties concernées.

6.2. Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans le cadre de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

6.3 Litige – Clause de juridiction

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours gracieux, à tenter de régler le différend par voie de conciliation.

Si dans le délai d'un mois à compter de la réception par l'une des parties des motifs de la contestation, aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le tribunal administratif d'Amiens.

Fait en 5 exemplaires, à

Le Président de la Communauté de
communes du Pays des Sources

René MAHET

Le Président de la Communauté de
l'Agglomération de la Région de
Compiègne

Philippe MARINI

Le Président de l'Office de Tourisme
de l'Agglomération de Compiègne

Sébastien HARLE D'OPHOVE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016

ADMINISTRATION

27 - EXPLOITATION DU CREMATORIUM DE SAINT-SAUVEUR : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE POUR L'ANNEE 2015

Le six octobre deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Eric VERRIER à Marie-Christine LEGROS, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Evelyse GUYOT à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 septembre 2016
Date d'affichage : 11 octobre 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 40
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 47

ADMINISTRATION

27 - EXPLOITATION DU CREMATORIUM DE SAINT-SAUVEUR : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE POUR L'ANNEE 2015

Rapporteur : Monsieur Philippe MARINI

Par délibération en date du 31 mai 2012, l'Agglomération de la Région de Compiègne a confié la réalisation et l'exploitation du crématorium à Saint-Sauveur (ZAC des Prés Moireaux) à la société OGF, dans le cadre d'une délégation de service public sous la forme d'une concession.

Le contrat a été signé le 16 juillet 2012, pour une durée de 27 ans, soit jusqu'au 15 juillet 2039.

Conformément aux articles L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales et 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016, le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes, retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat, et une analyse de la qualité du service.

Ce rapport doit permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès sa communication par le délégataire, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante, qui en prend acte.

Dans ce cadre, le conseil d'agglomération est appelé à prendre acte du rapport d'activité 2015 transmis par la société OGF. Pour cette première année d'exploitation, l'exercice est d'une durée de 7 mois, le crématorium ayant démarré son activité en juin 2015.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,
Vu le rapport d'activité 2015 transmis par la Société OGF,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 septembre 2016,
Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activité 2015 transmis par la société OGF joint en annexe de la présente délibération.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016

ADMINISTRATION

28 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le six octobre deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Eric VERRIER à Marie-Christine LEGROS, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Evelyse GUYOT à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 septembre 2016

Date d'affichage : 11 octobre 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 40

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 47

ADMINISTRATION

28 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur Jean DESESSART

- 1° - Un agent du bureau d'études est inscrit sur la liste d'aptitude suite à sa réussite au concours du grade de technicien territorial. Il est donc proposé de créer un poste de technicien territorial à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2016 et de supprimer à la même date un poste d'agent de maîtrise.
- 2° - Deux agents affectés l'un au CSI et le second au service du droit des sols peuvent prétendre à un avancement au grade de technicien principal de 1^{ère} classe. Sous réserve des CAP compétentes, il est donc proposé de créer deux postes de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2016 et de supprimer deux postes de technicien principal de 2^{ème} classe.
- 3° - Création d'un poste de responsable de la cellule de financements extérieurs, des politiques contractuelles et des partenariats.
Les difficultés budgétaires des collectivités locales et des établissements publics de coopération communales les amènent à se tourner de plus en plus vers leurs partenaires financiers mais aussi vers de nouveaux modes de financements dans la réalisation de leurs projets. Dans ce cadre, la recherche du financement devient un travail à part entière. C'est pourquoi, il est proposé la création d'un poste de « Responsable de la cellule de financements extérieurs, des politiques contractuelles et des partenariats » qui sera placé sous l'autorité du responsable du pôle Citoyenneté et Administration Générale.
Ce service sera l'interlocuteur privilégié dans la recherche de financements (Europe, État, Région, Département...) pour les services de l'ARC et l'ensemble des communes qui la composent. Dans le même temps, c'est également ce service qui sera chargé de mettre en œuvre le fonds ITI de l'ARC. Outre les financements provenant des partenaires institutionnels, ce service pourra également être force de proposition quant à l'identification de nouveaux modes de financement.
Il est à noter que, dans le cadre de l'ITI urbain, l'ARC a sollicité un financement de 100 000€ au titre de l'assistance technique FEDER pour la période courant jusqu'à 2020. Cette subvention permettra de prendre en charge le salaire de la responsable de la cellule de financements extérieurs, des politiques contractuelles et des partenariats à hauteur de la part de son activité consacrée à l'ITI.

Par conséquent, il est proposé de créer à compter du 1^{er} novembre 2016 un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean DESESSART,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 septembre 2016,
Et après en avoir délibéré,

AUTORISE :

- La création d'un poste de technicien territorial à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2016,

- La création de deux postes de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2016,
- La création d'un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2016,
- La suppression d'un poste d'agent de maîtrise et de deux postes de technicien principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} novembre 2016.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces y afférentes,

PRECISE que les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget Principal, chapitre 012.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,


Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

TABLEAU DES EFFECTIFS

FILIERE ADMINISTRATIVE		EFFECTIF		DONT	E.T.P.
GRADE		BUDGET	POURVU		
A	Administrateur territorial hors classe détaché sur emploi fonctionnel DGA	1	1		
A	Administrateur territorial détaché sur emploi fonctionnel DGA	2	2		
A	Administrateur territorial	1	1	1 CDD IB 966/783 IM	
A	Directeur Territorial	2	2	1 CDI & 1 CDD IB 985/798 IM	
A	Attaché Principal	6	6	1 CDD IB 821/673 IM 1 CDD IB 864/706 IM	
A	Attaché	10	10	1 CDD IB 466/408 IM 1 CDD IB 542/461 IM 1 CDD IB 759/626 IM	
A	Chargé de mission Tourisme	1	1	1 CDI IB 758/625 IM	
B	Rédacteur principal de 1ère classe	8	8		1 agent 80 %
B	Rédacteur Principal de 2ème classe	1	1		
B	Rédacteur	8	7		1 x 90% - 1x 80 %
C	Adjoint administratif principal de 1° classe	5	5		1x 80 %
C	Adjoint administratif principal de 2° classe	5	5		
C	Adjoint administratif de 1° classe	13	13		1 x 90 %-2x80%-1x 50%
C	Adjoint administratif de 2° classe	16	14		2 x 80 %
C	Assistants/Conseillers en séjour	4	4	4 CDI dont IB : 427-424-424-418	1 x 65 %

FILIERE TECHNIQUE		EFFECTIF		DONT	E.T.P.
GRADE		BUDGET	POURVU		
A	Ingénieur en chef hors classe détaché sur emploi fonctionnel DGS & 2 DGA	3	3		
A	Ingénieur en chef hors classe	2	2		1 x15%
A	Ingénieur en chef détaché sur emploi fonctionnel DGA	1	1		
A	Ingénieur en chef	1	1		
A	Ingénieur principal	6	6	1 CDI IB 966/783 IM 1 CDD IB 701/582 IM	
A	Ingénieur	8	8	2 CDD IB 540/459 IM 1 CDD IB 668/557 IM 1 CDD IB 458/401 IM	1 x 80 %
B	Technicien principal de 1ère classe	3	3		
B	Technicien principal de 2ème classe	3	2		
B	Technicien	3	3	1 CDD IB 516/443 IM	
C	Agent de maîtrise principal	4	4		
C	Adjoint technique principal de 2ème classe	3	3		
C	Adjoint technique de 2° classe	13	13		

FILIERE ANIMATION		EFFECTIF	
GRADE		BUDGET	POURVU
C	Adjoint d'animation de 2° classe	4	4

FILIERE POLICE		EFFECTIF	
GRADE		BUDGET	POURVU
C	Chef de police municipale	1	1
C	Brigadier Chef principal	3	3

TOTAL	141	137
--------------	------------	------------

CONTRATS DE DROIT PRIVE	EFFECTIF		
	BUDGET	POURVU	
surveillants 6ème RHC-Ecole d'Etat Major - Médiateurs bus - assistantes	11	11	CAE - Adulte Relais
Apprentis	2	2	

TOTAL	13	13
--------------	-----------	-----------

TOTAL GENERAL	154	150
----------------------	------------	------------



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016

Suite à une erreur sur le choix de la procédure à mettre en œuvre pour la passation du marché de collecte du verre, cette délibération annule et remplace la délibération n°16 « Communes de l'ARC : renouvellement du marché de collecte du verre – lancement d'une consultation ».

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

29 - COMMUNES DE L'ARC : RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DE COLLECTE DU VERRE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Le six octobre deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Eric VERRIER à Marie-Christine LEGROS, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Evelyse GUYOT à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 septembre 2016
Date d'affichage : 11 octobre 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 40

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 47

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

29 - COMMUNES DE L'ARC : RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DE COLLECTE DU VERRE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Rapporteur : Madame Arielle FRANÇOIS

Le marché passé avec la société MINERIS, pour la collecte des conteneurs à verre aériens et enterrés sur le territoire de l'ARC pour une durée de deux ans, arrive à échéance le 22 décembre 2016.

Le marché passé avec la société CNET Environnement, pour le nettoyage de conteneurs à verre aériens et enterrés sur le territoire de l'ARC pour une durée de deux ans arrivent à échéance le 07 janvier 2017.

Il est donc nécessaire de lancer une consultation auprès d'entreprises spécialisées conformément au code des marchés publics.

Les prestations à exécuter seront les suivantes :

- La collecte des conteneurs à verre aériens et enterrés,
- La mise en place de nouveaux points de collecte et/ou le retrait de conteneurs disposés sur l'ensemble du territoire de l'ARC,
- L'acheminement et le transport des conteneurs à verre disposés sur l'ensemble du territoire de l'ARC,
- L'acheminement du verre vers l'usine de retraitement,
- En dehors de la collecte, un nettoyage annuel des conteneurs intérieur et extérieur.

Allotissement :

Lot 1 : Collecte des conteneurs à verre aériens et enterrés en apport volontaire et transport du verre pour l'ARC

Lot 2 : Lavage des conteneurs à verre aériens et enterrés

Il est proposé d'organiser une consultation sous forme de procédure d'appel d'offres, le montant estimatif de la prestation étant de 240 000 € HT pour une durée maximum de deux ans.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Madame Arielle FRANÇOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Risques Majeurs en date du 13 septembre 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 septembre 2016,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de lancer une consultation auprès d'entreprises spécialisées par la collecte du verre sur le territoire de l'ARC,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

PRECISE que la dépense sera inscrite au budget Déchets, chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise